



# Vauxrenard 2020 – 2024

Réalisations et Projets

Données Financières et  
Statistiques

# 1. La commune de Vauxrenard – Une qualité de vie

Située au nord du département du Rhône à 1h00 de Lyon et 25 mn de Mâcon, le village de Vauxrenard s'étend sur près de 2 000 ha, dont 1 200 ha de forêts, avec 320 habitants (densité 16h au km<sup>2</sup>). Démographie en progression 0.4 % par an (France 0.3 %).

Le gentilé des habitants est : Varnaudi.

Nous avons 40 kms de voiries dont 24 kms communales.

Son altitude oscille entre 294 m et 844 m avec de nombreux points de vue panoramiques sur la plaine de la Saône et de l'Ain.

La commune s'étale sur trois vallées : l'une à l'est limitrophe de Fleurie, Chiroubles, Chénas, Emeringes, la seconde au nord voisine de Ouroux et Jullié, la dernière à l'ouest sur le versant d'Avenas et d'Ouroux.

L'habitat est réparti entre Le Bourg et de nombreux hameaux avec de nombreuses maisons isolées.

De tradition agricole puis viticole (265 ha en 2000) le paysage de notre commune de 2 000 ha est aujourd'hui réparti entre vignobles (85 ha), forêts (1 200 ha), prés et friches.

Quelques sites classés rappellent le passé. L'église St Martin du XI<sup>e</sup> siècle classée en 1952 et le château du Thyl du XII<sup>e</sup> siècle

<https://monumentum.fr/eglise-pa00118085.html>

<http://lapierredesaintmartin.org/le-chateau-du-thil/>

Une partie de l'espace forestier est classé en Espace Naturel Sensible (appellation ENS Avenas). La commune est propriétaire de plus de 61 ha, massifiés sur la Montagne des Aiguillettes, avec la volonté de protéger ce site. Les bois sont gérés par l'ONF avec la volonté de favoriser la régénération naturelle de feuillus et résineux.

La mairie procède régulièrement à l'acquisition de parcelles de forêts limitrophes des bois communaux. Passage de 52 ha en 2020 à plus de 61 ha aujourd'hui pour 81 k€ d'achats.

Une multitude de chemins de randonnée sillonne la campagne et sont reliés à différents autres réseaux dont un GR, le sentier Victor, le sentier viticole et une remise à jour du PDIPR départemental. Quelques lieux remarquables naturels ou des vestiges de l'histoire sont préservés.

Nous avons inscrit en 2024 un Geosite dans le Geopark Beaujolais (UNESCO) avec un parcours balisé entre différents lieux en cours de finalisation.

Aujourd'hui il n'y a plus de commerces sur la commune mais le village continue de se repeupler harmonieusement avec l'arrivée de nouveaux viticulteurs, d'actifs pendulaires et de retraités.

La commune est propriétaire de 4 biens locatifs (3 appartements occupés dans la mairie et une maison 16 route du Bourg disponible à la location à partir de mars 2025) et d'une ancienne maison de garde forestier au cœur des bois communaux.

Un ancien presbytère, sous bail emphytéotique au bénéfice de l'OPAC, représente 4 logements sociaux.

Le tourisme est lié principalement aux paysages et randonnées, aux caves viticoles locales, aux gîtes et chambres d'hôtes ainsi qu'à la proximité des crus voisins.

L'école primaire (Bourg) fonctionne grâce à un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune voisine d'Emeringes.

La vie locale est active avec de très nombreuses associations.

Vauxrenard fait partie de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)

La commune est actuellement sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U). A l'horizon 2026 l'intercommunalité aura mis en place un PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat). Notre ambition était de 0.3 à 0.5 constructions nouvelles par an. Nous n'y arriverons pas, la loi ZAN pénalisant la consommation foncière, même minime...

## **2. Les Conseillers Municipaux -un reflet de la population**

### **2.1 Le Conseil Municipal**

- **Chrystel Prêle**
- **Rollande Rocher**
- **Marc Savoye**
- **Daniel Forest**
- **Morgan Gulgilminoti**
- **Cyril Pourreyron**
- **Sylvain Dory**
- **Sixte Denuelle**

- Sur les 11 conseillers élus en 2020 nous restons 8. 2 démissions pour raisons professionnelles et personnelles et 1 démission d'une conseillère qui est devenue notre secrétaire de mairie.

- 2 femmes, 6 hommes. Professionnellement : 3 viticulteurs dont le premier adjoint, 1 agent technique communal à Fleurie, 1 fonctionnaire territorial Directeur Adjoint des Routes du 71- second adjoint, 1 secrétaire administrative, 1 salariée de la restauration, 1 semi-retraité.

- Les conseillers habitent le bourg pour 50 % ou des hameaux 50%.

- Le Conseil se réunit le premier lundi soir de chaque mois, 10 fois par an pour des débats d'environ 3h00, avec un très fort taux de présence.

### **2.2 Le Maire et les Adjoint**

- Le maire et les deux adjoints se retrouvent environ 3h00 le lundi soir à 19h15.

- Pour rappel le maire rend compte de son activité et des décisions prises par délégation au conseil municipal.

- L'essentiel des décisions communales sont prises en conseil municipal.

- Le Maire est à la fois le représentant du conseil municipal et de ses concitoyens mais aussi représentant de l'état avec des pouvoirs délégués (Officier de police judiciaire, Officier d'état civil). Il est le garant du bon fonctionnement des services de la mairie et du respect des obligations administratives vis-à-vis des services de l'état. Les adjoints l'assistent et peuvent le remplacer dans ces tâches.

- Le maire assure environ 5 à 10 rendez-vous ou réunions par semaine, avec les Varnaudis, les associations, les services de la communauté de commune (CCSB), les différents élus de la CCSB, du département, de la région AURA, de l'état mais aussi avec les différents services de l'état (Préfecture, Sous-Préfecture, Gendarmerie, SDMIS, DDT, OFB, DGFIP etc...) et les syndicats intercommunaux (SIEHB, Syder, ...).

- Un des rôles essentiels du maire est de représenter, défendre les intérêts de la commune et de ses habitants, en veillant à entretenir des relations régulières et cordiales avec tous les décideurs et représentants ayant à suivre Vauxrenard.

- Qu'il s'agisse de conseils, de subventions les différentes relations publiques sont capitales pour nous.
- Le maire est aujourd'hui aussi Président de la Commission Développement Economique et Mobilités au sein de la CCSB. Plusieurs réunions par mois et une réunion mensuelle en tant que membre du bureau de la CCSB. Il a un siège consultatif au sein de Lybertec.
- Le maire de Vauxrenard siège au sein de la CCSB , 1 fois par mois au bureau, 1 fois par mois au Conseil Consultatif des Maires et 1 fois par mois au Conseil Communautaire avec les délégués des 35 autres communes.

### **3. Le Personnel Communal – tous titulaires de la fonction publique territoriale à temps plein**

- **1 secrétaire de mairie à temps complet** depuis oct.2021- Cat C issue de la filière technique. Les besoins du secrétariat de mairie, nos obligations et la gestion de la commune a nécessité ce passage à temps plein. Nous avons pu nous mettre à jour sur l'administratif (archivage, cimetière, informatique, état civil, voirie, finances, urbanisme, communication, accueil du public...) et être plus réactif.

- **1 agent technique** Cat. C : voirie, entretien technique, assainissement etc...

Temps complet depuis nov. 2023 justifié par nos besoins et pour faciliter le recrutement. Dans le cadre de la mutualisation des moyens techniques il est mis à disposition de Fleurie 13 à 15 % de son temps. Ses capacités de bricolage et de petit entretien représentent une économie sur la sous-traitance équivalente à près de 10 % de son temps de travail. Sa présence permet aussi d'entretenir la lagune 2 à 3 fois par semaine contre 1 fois autrefois.

- **1 agent technique** Cat. C : entretien des bâtiments, Co cantinière, accompagnatrice bus scolaire RPI, encadrement garderie intercommunale.

Ce poste très polyvalent est essentiel dans le dispositif de notre école. L'entretien et la remontée d'information permettent de maintenir nos locaux en bon état de fonctionnement.

- A noter un très faible absentéisme des personnels et une satisfaction totale dans leurs missions.

- Nous attachons une importance particulière à leur formation continue, pour maintenir un excellent niveau de compétence et remplir nos obligations (normes etc...) comme assurer leur sécurité dans leurs fonctions.

## **4. L'école et l'enfance— pour un maintien de notre attractivité financement d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles)**

### Une école, un restaurant scolaire, une garderie

L'effectif du RPI (Emeringes Vauxrenard) est de 48 élèves aujourd'hui (53 en 2023) sur 3 classes. A la rentrée 2021 avec le risque de descendre en dessous de 50 élèves nous nous sommes mobilisés face la potentielle perte d'une classe. Nous identifions 14 élèves de la commune qui ne fréquentent pas le RPI.

Cette alerte a démontré que notre mobilisation est toujours à la hauteur des enjeux et nous avons été écoutés par l'Académie. Nous devons à nos communes, nos habitants, nos parents d'élèves, nos élèves, nos écoles, nos structures périscolaires, nos projets, une réaction forte en soutien des efforts consentis dans le passé par tous. Efforts et engagements inscrits aussi pour l'avenir.

La perte d'une classe remettrait en cause, d'une part, les investissements faits au fil des années par les élus communaux et les divers partenaires associatifs. Ces investissements, non seulement financiers, mais aussi humains et bénévoles, ont permis de créer et maintenir :

- un RPI de qualité
- une garderie intercommunale (1 emploi local ETP),
- un restaurant scolaire (1 emploi local ETP) avec des repas cuisinés, géré par une association de parents, avec un dossier de cantine à 1 € déposé auprès de l'Etat. Un projet Egalim est à l'étude.
- un Sou des Ecoles toujours impliqué dans un élargissement des activités scolaires, 8 000 € prévus pour contribuer à une semaine de découverte en mai 2025
- un entretien permanent des bâtiments
- des équipements des écoles (classe informatique...).
- des projets de rénovation des salles de classe en 2022 à Emeringes comme à Vauxrenard. Pour notre commune un budget de 36 k€ en juillet 2022.

D'autre part l'attractivité de notre RPI et de ces offres annexes est un dispositif clé dans le développement et le rajeunissement, de notre démographie, comme dans les projets structurants contribuant au développement, à la vie de nos communes rurales avec une offre foncière essentielle (installation de jeunes viticulteurs, de jeunes actifs. A noter un second lotissement de 14 maisons individuelles à Emeringes pour 2023...).

Une maison d'Assistants Maternelles (voir ci-joint)

Comme à l'échelon national sur Emeringes comme sur Vauxrenard nous voyons disparaître des Assistants Maternelles à domicile. Nous perdons chaque année des élèves (8 à 10) inscrits dans des écoles à proximité d'Assistants maternelles.

Dans le sens d'une attractivité renforcée nous avons lancé, en partenariat avec Emeringes, la **création d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels)** pour avril 2025 (4 nouveaux emplois locaux). Un

complément utile pour les parents actifs, particulièrement les pendulaires. Mais un cout de l'ordre de 800 k€ pour 1 bâtiment spécialement créé de 200 m<sup>2</sup>, pour 4 ASMATs accueillant jusqu'à 16 enfants. L'opération n'est possible que grâce à des subventions à hauteur de près de 80 % (Etat, Région, Département, CCSB, CAF, MSA).

Nous avons un cadre exceptionnel et une qualité de vie qui se ressentent au sein de nos écoles et qui rayonnent dans la vie associative et le bien vivre ensemble. Nous avons un RPI dont les qualités pédagogiques sont reconnues lors de l'arrivée de nos élèves en secondaire et qui donne toute satisfaction aux parents et aux enseignants. Un RPI qui permet la gratuité d'un transport scolaire, sur une très faible distance, avec des horaires très adaptés permettant un temps de trajet domicile-école de moins de 20 minutes, sans temps perdu ni fatigue des élèves. Des économies précieuses, humaines, financières et kilométriques dans cette période de transition écologique que nous soutenons.

Nos communes poursuivent actuellement leur évolution démographique positive 0.4 % par an pour Vauxrenard et 2.8 % par an pour Emeringes (effet lotissements), chiffres bien supérieurs à la moyenne nationale (0.3%).

## **5. Assainissement : Collectif et non collectif**

- Collectif : 220 équivalents habitants (100 habitants raccordés) avec lagune ancienne pour une partie du bourg- un curage a été nécessaire au printemps 2023 (40 k €). **Un point noir reste les lingettes et autres textiles perturbant le bon fonctionnement de la lagune. Rien d'autre que du papier toilette ne devrait être évacué. Les fausses publicités sur des lingettes bio dégradables sont une totale aberration.**
- Non collectif pour le reste (SPANC)

## **6. Urbanisme : Rappel sur les documents d'urbanisme et les enjeux d'attractivité**

### **6.1 La commune de Vauxrenard est actuellement sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U).**

Les autorisations du droit des sols sont instruites par la mairie puis par les services de l'ETAT – Direction Départementale des Territoires (DDT) pour le compte de la Commune.

### **6.2 Les servitudes d'utilité publiques existantes sur Vauxrenard et qui ont un impact sur l'habitat :**

2 périmètres de protection des monuments historiques instaurés par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) et soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF) :

- l'un pour le village et la majeure partie du hameau des Bourrons
- l'autre pour le domaine du Château du Thyl (les lieudits et hameaux de Forétal, des Larges, des Brigands, des Guillats et de Changy ne sont pas impactés)

Dans une moindre mesure, la liaison hertzienne de DIJON-LYON (instaurée en 1978) sous la responsabilité d'ORANGE (ex France Télécom) : les hameaux concernés sont Montgoury, le Puillat et la Pépinière.

Les délais d'instruction légaux sont donc souvent allongés pour ces dossiers.

### **6.3 Carte communale avortée et PLUiH en cours de concertation**

En 2016, la Commune a souhaité s'inscrire dans une démarche d'élaboration de **carte communale** dans l'attente d'un **PLUi** annoncé en 2020.

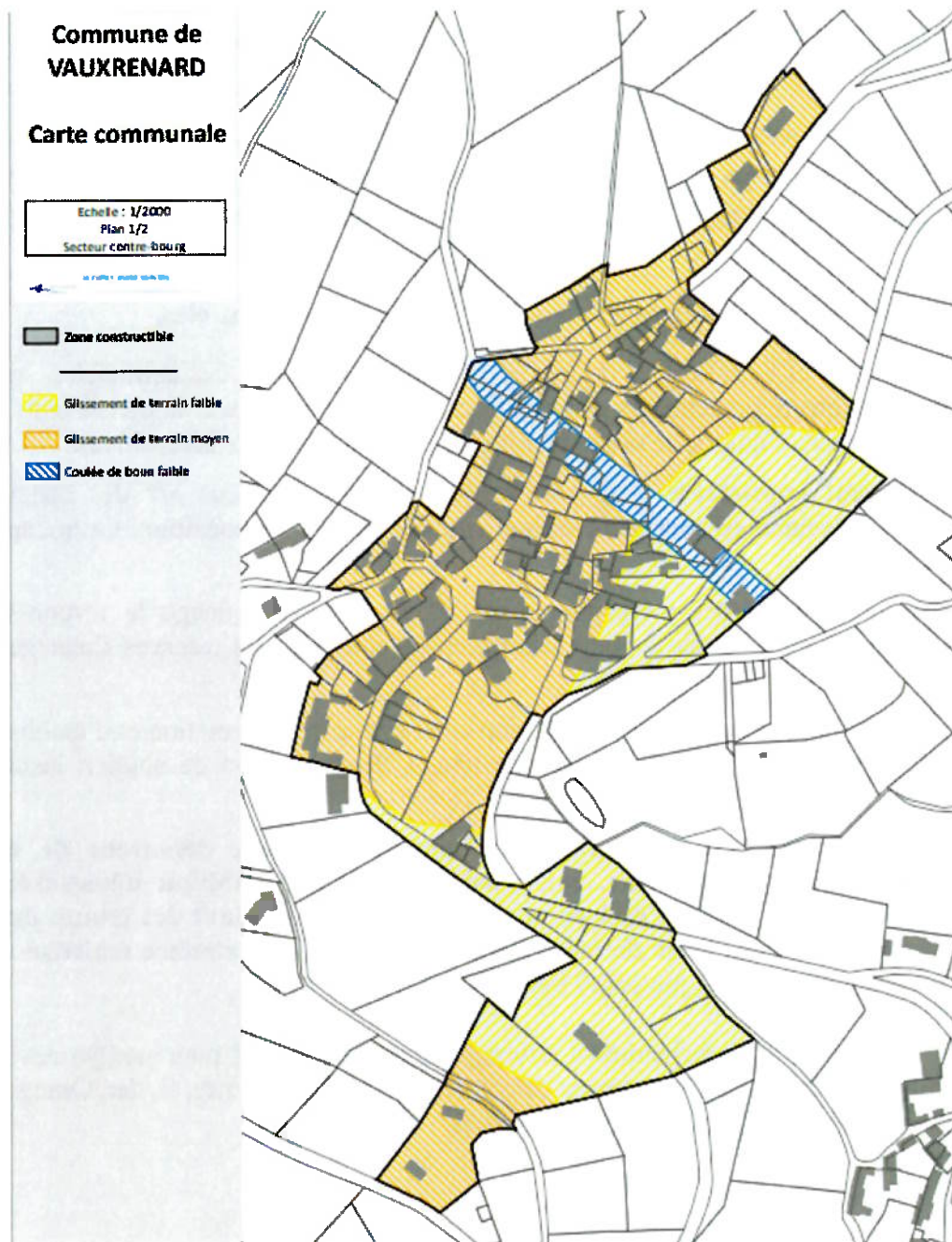
Mais, en **mars 2017**, ce projet ne passe pas l'étape obligatoire de la CDPENAF (Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) par opposition de l'Etat sur le zonage proposé au regard :

- De la situation géographique de certains terrains soumis à un aléa géologique moyen. Position dogmatique quand on sait que certaines habitations de Vauxrenard ont 200 ans et que rien ne laisse présager un risque sur un coteau à faible pente.
- De la consommation d'espaces agricoles. Position non comprise par les élus au regard des nombreuses friches. En 15 ans la surface viticole est passée de 265 ha à 85 ha avec une très faible reprise de ces friches par l'agriculture.
- De la présence de zones, envisagées constructibles, séparées par des voies de circulation entraînant un refus de PC par la DDT. Position non comprise par les élus.

Comme l'illustre la carte ci-dessous, les ambitions des élus pour le développement de Vauxrenard étaient et restent très modestes. Les possibilités offertes et nos souhaits situent nos ambitions entre 3 et 5 bâtis pour une décennie (0.3 à 0.5 par an !!)

Et les intentions réelles de porteurs de projets sont encore bien en-dessous de ces espérances prévisionnelles...





Puis, à l'été 2017, suite à la réforme issue de la loi ALUR, la compétence en matière d'établissement des documents d'urbanisme revient aux EPCI donc, concernant Vauxrenard, à la Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB).

Ainsi, la **CCSB** a entrepris depuis plusieurs années l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (**PLUi-H**).

Dans la continuité des ambitions affichées lors de la volonté de création de la carte communale, les élus de la Commune suivent avec une attention toute particulière l'élaboration de ce document et participent aux travaux et groupes de réflexion menés par la CCSB. La loi ZAN a encore compliqué la donne et restreint nos modestes ambitions.

**MAIS** le calendrier est long et a été, à plusieurs reprises, fort retardé.

Les prévisions calendaires laissent entrevoir un document finalisé de **PLUi** avant la fin du mandat en cours soit autour de **2026**.

**En attendant** : le **RNU** reste en vigueur et continue à s'appliquer sur le territoire de notre commune mais la DDT instruit selon des critères qui ne nous semblent pas refléter la réalité topographique et historique du bourg de Vauxrenard, ni la doctrine propre à notre département que nous voyons parfois auto contredite...

Elle a, par ailleurs, par le passé, délivré des autorisations peu compréhensibles.

Dans l'attente, les élus et le secrétariat de Mairie subissent la pression des administrés qui rejettent souvent les prescriptions règlementaires de la DDT ou de l'ABF et tentent de mener leurs projets de modification du bâti dans l'ignorance des prescriptions et des obligations déclaratives.

**La situation devient inquiétante** avec parfois des volontés affichées par des concitoyens de s'affranchir de toute déclaration pour leurs projets avec des travaux ou constructions qui apparaissent sans autorisation.

A noter que le non-respect des prescriptions et de la législation engage la responsabilité des propriétaires et peut compromettre la vente d'un bien ou entraîner des réserves financières lors de transactions.

Les élus n'ont, à ce jour, pas souhaité s'inscrire dans une démarche de sanction et d'établissement de procès-verbaux, tout simplement par manque de temps, de moyens et de soutien insuffisant des services de l'Etat.

**Aujourd'hui, les élus souhaitent simplement s'inscrire dans une démarche de soutien de l'attractivité du territoire Varnaudis, raisonnablement, sans ambition démesurée (pas de lotissement, pas de grand projet d'étalement urbain...), en accueillant des jeunes du pays qui souhaitent s'implanter sur la terre de leurs parents, et dans un périmètre maîtrisé autour du bourg pour ne pas morceler nos paysages beaujolais.**

Des blocages avec de grosses difficultés à envisager l'avenir d'abord pour nos jeunes souhaitant s'installer ensuite pour de nouveaux arrivants. Des RV DDT- Bat. De France, Syder, Orange et Enedis sont régulièrement organisés pour faciliter les dossiers.

## 7. Projets et Réalisations

Un projet c'est 2 à 4 ans de préparation entre pré faisabilité et réalisation avec des contingences budgétaires de financements et de subventions, des montages juridiques, techniques et des négociations.

### 7.1 Réalisations et budgets

**- Réfection de la salle de classe du sol au plafond avec création d'une issue de secours :**

36 k€ subventions 80 %

**- Remplacement des derniers fils nus ENEDIS datant de l'électrification (!) par des fils torsadés blindés sur la commune.**

Budget Enedis

**- Passage de la totalité du village en LED pour l'éclairage public :**

- 60 k€ contribution SYDER 60 %
- L'ensemble de l'éclairage public est passé au LED fin 2024.
- Un montage financier avec une forte contribution du Syder nous permet d'étaler sur 15 ans les montants restant à notre charge.
- Avec déjà l'extinction nocturne (23h00-6h00) nous estimons pouvoir économiser encore 30 % sur notre consommation.

**- Réfection de plusieurs sections du réseau eau potable (Le Thyl, Route des Brigands, Bourrons...) : limitation des micro-coupures locales**

Budget SIEHB (Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais)

**- Remise à niveau de l'ensemble du réseau téléphonique (changement de poteaux, câbles) : limitation des micro-coupures locales**

Budget Orange

**- Augmentation de notre capacité de défense incendie : 1 citerne Changy, 2 poteaux (Oisillon, Charnay) Défense Incendie – Un massif forestier à risque :**

96 k€ subventions 20 %

- Avec 1 200 ha de forêts et un faible maillage de routes et pistes ne permettant pas de compartimenter les espaces boisés, avec un réchauffement climatique et des friches générées par des coupes rases, Vauxrenard est exposé à un risque incendie.
- Été 2024 deux alertes sérieuses (foudre dans les bois et écobuage sauvage) sans conséquences.
- Automne 2023 panne de voiture avec début d'incendie sur route de Montgoury, rapidement maîtrisé.
- Sur 2023 nous avons installé une nouvelle citerne incendie (Changy) et deux nouveaux poteaux incendie (Charnay et Oisillon) à proximité de massifs. Coût très faiblement subventionné.
- D'autres implantations seraient à prévoir, avec peut-être des petits plans d'eau mais il y a aussi un coût et des obstacles environnementaux liés à l'eau...

- Le Lt Colonel Abeillon – SDMIS 69 Nord a mentionné été 2024 qu'une cellule se mettait en place au niveau préfecture du Rhône...

**- Curage lagune après 20 ans de service + nouveau dégrilleur :**  
40 k€

**- Réfection voirie communale : 165 k € sur 4 ans**

\* Passage de Changy : 28 k€,

\* Route de Montgoury : 24 k€ - reprise accotement 4 k€- reprise talus 32 k€

\* Route des Mélinands : 54 k€

\* Elargissement route de Changy via CSBM

\* Lamier et balayage sur diverses sections : 8 k€

\* Marquage sol parking de la poste : 2 k€

\* Pont de Bize : 13 k€

\* Intervention auprès du département pour amélioration croisement route de la Charrière : Budget département

**- Vente Maison de la Poste :**  
115 k€

**- Achat 16 route du Bourg : travaux isolation, chauffage pour location avril 2025**  
135 k€

**- Création ouvrages Histoire et Généalogie, A Nos Morts avec association :**  
Achat ouvrages pour chaque foyer

**- Création Maison Assistantes Maternelles :**  
50 % Emeringes 50% Vauxrenard de 800 k€  
subventions 80 %

**- Achat 9 ha de forêt au département :**  
80 k€

**- Inscription Geosite au Sein du Geopark (UNESCO) :**  
Budget Geopark

**- Création d'un plan communal des voiries : affichage au sein commune 2025**  
5 k€

**- Cinéma à Vauxrenard : 1 séance par trimestre pour les enfants**  
Budget Idéal Cinéma

**- Coiffeuse à Vauxrenard : le mardi matin**  
Loyer 1 € par an  
Fluides et énergie pris en charge par commune

## 7.2 Projet en cours

### **Création d'une place de village : Budget 330 k€ HT – subventions estimées de 70 à 80 %**

La commune de Vauxrenard n'a pas de cœur de village, de place, de lieu de vie, d'espace, où les habitants, jeunes ou moins jeunes, les visiteurs, peuvent se croiser, flâner, partager, quotidiennement.

La commune a déjà investi récemment (2017-2018), dans la réfection de la voirie de la traversée du bourg, la rénovation de la salle des fêtes et de la salle des associations.

L'aspect très minéral du centre bourg peut évoluer avec bonheur dans une réflexion paysagère intégrant une végétalisation adaptée.

Devant la salle des fêtes il y a une belle perspective avec une ouverture sur la vallée et un point de vue exceptionnel sur les Alpes- non mise en valeur aujourd'hui.

Avec environ 100 habitants au Bourg le stationnement aujourd'hui à Vauxrenard est suffisant pour le quotidien avec une offre de parkings publics d'environ 40 places, devant la salle des fêtes, devant la salle des associations, sur les côtés de l'église, devant l'ancienne poste, devant la mairie.

Pratiquement tous les riverains de la route du bourg ont à la fois un stationnement privatif (cour ou garage) et un stationnement public accessible à moins de 50 mètres.

Le parking de la salle des fêtes, avec une capacité de 9 VL, peut voir 3 à 5 VL la journée et est souvent vide la nuit.

- L'expérience démontre que même avec un stationnement disponible sur les parkings, les riverains et usagers occupent quotidiennement les trottoirs dans un rayon de moins de 50 mètres des dits parkings !...

- Le contre raisonnement visant à démontrer que le déplacement du parking vers le bas entrainera plus de stationnement sur les trottoirs n'est pas pertinent. Le non-respect du code de la route ne peut être un argument légitime...

Le stationnement public est suffisant pour les activités hebdomadaires dans les salles des fêtes et des associations comme dans l'église.

Le nouveau parking en contrebas donnera un accès direct de plain pieds pour accéder à la salle des associations.

Une place PMR obligatoire sera matérialisée le long de l'église.

Avec deux saisonnalités différentes se pose la question du stationnement des chasseurs les week-end l'hiver avec des VL, des SUV, parfois avec remorques et le stationnement les samedis soir l'été pour le terrain de pétanque.

L'offre de stationnement public est insuffisante pour les quelques événements festifs rassemblant un plus grand nombre et il n'y a pas de solution possible au centre de bourg. La création de stationnement hors centre bourg serait difficile, coûteuse et trop excentrée pour une vraie utilisation.

Nous avons déjà communiqué, particulièrement lors des vœux 2024, sur ce projet. Les procès-verbaux des différents conseils municipaux ont permis de suivre ce dossier. Nous avons rencontré et échangé avec les quelques personnes qui en ont manifesté le souhait.

C'est un projet d'infrastructure visant à améliorer la qualité de vie et l'esthétique de notre village avec l'introduction du végétal et la redécouverte du panorama. Les bâtiments de France soutiennent le concept visant à réduire le minéral du centre bourg.

Les conseillers municipaux, les adjoints et le maire restent à la disposition pour répondre aux questions.

**Descriptif : (voir ci-joint)**

- Réaménagement du parking devant la salle des fêtes pour un espace de vie agréable, accessible à tous avec une vue exceptionnelle.
- Création d'un belvédère de 2 mètres de large avec suppression du muret, agrandissant l'espace de 40 mètres carrés.
- Création d'un parking paysager en contrebas (7 à 10 VL- chiffre à affiner)
- Reprise du parking du 16 toute du Bourg (2 à 3 VL)
- Réhabilitation de la desserte piétonne parking Salle des associations de plain pieds.
- Création d'une desserte VL de ces parkings en améliorant l'accès à la route du bourg.
- Création d'un escalier direct entre Salle des Fêtes et le Parking inférieur.
- Remise à niveau de plain pieds devant la salle des fêtes pour un accès facilité.
- Aménagement paysager et panoramique devant la salle des fêtes avec perspective dans l'axe route du bourg / vallée.

### **7.3 Projet non abouti -La Maison de la Pépinière**

Le site est exceptionnel dans une zone préservée, boisée, isolée, à plusieurs kilomètres des premières maisons est localisé en dessous du massif des Aiguillettes (844 m). Beaucoup de sources prennent leur origine ici.

La société de chasse communale intervient régulièrement sur la zone (chevreuils, sangliers) de septembre à février en bonne intelligence avec les autres utilisateurs des bois et contribue à l'entretien des chemins et sentiers.

La desserte du site est assurée par une route communale puis une route spécifique en fer à cheval. La « route communale de Montgoury » dessert le Bourg, les hameaux du versant ouest puis Avenas ou Ouroux.

La maison construite fin XIXe siècle hébergeait un garde forestier et sa famille et comportait des dépendances pour le travail lié à la Pépinière Départementale. (Voir en annexe un historique effectué par une association de la commune).

Le dernier agent ONF a quitté les lieux en 2017 et la commune a acquis ces bâtiments en 2019 auprès du département du Rhône pour 90 k€.

Ces constructions sont situées au bord d'une parcelle plate en pré de près de 2.5 ha et sont entourées de plus de 61 ha de bois, propriété de la commune et de centaines d'hectares du département et de privés.

Le corps principal d'environ 160 m<sup>2</sup> habitables comporte des dépendances (étable, bureau, greniers).

Aujourd'hui la maison est habitable, raccordée à une source, connectée téléphone et électricité. Fibre possible. L'assainissement est à réactualiser. Une chaudière fioul et une chaudière bois assurent le chauffage.

Des restaurants existent dans un périmètre de 5 à 10 km (Avenas, Chiroubles, St Mamert, Emeringes).

Des gîtes ou chambres d'hôtes dans un périmètre de 5 km sur Vauxrenard et alentour.

La Maison de la Pépinière est inoccupée chauffée l'hiver et ventilée l'été elle est très saine. L'objectif principal est de la remettre en valeur afin de faire revivre ce patrimoine avec une orientation grand public.

Nous souhaitons garder le contrôle de ce site et de son devenir sans nuisances et avons réfléchi à des baux emphytéotiques voire à construction...

A proximité de fortes zones de densité urbaine (Belleville, Macon, Villefranche sur Saône, Lyon...) et d'un axe majeur de circulation (A6- Lyon Paris) mais aussi l'A40 (Macon Genève) et la gare TGV de Macon (40 mn) à l'échelle de l'union européenne, la remise en valeur doit pouvoir s'inscrire dans une ouverture au grand public.

Les activités tournées vers les familles sont privilégiées, des retombées locales économiques, éducatives, sportives ou culturelles sont un plus (viticulture, école, gîtes...).

Au regard de sa position en « pleine nature » dans une zone préservée (ENS), les occupations et activités attendues doivent s'organiser autour de modalités « douces » compatibles, permettant de maintenir l'aspect naturel. Les activités ne doivent pas générer de gênes, sonores, olfactives, lumineuses, ou de nuisances pour l'environnement (pollution...).

Le rejet de deux projets intéressants mais comportant des nuisances interrogent sur notre capacité à atteindre ces objectifs.

Un projet d'Auberge Culturelle masquait une réalité d'un centre événementiel principalement musical de grande ampleur inadapté en termes de volume de fréquentation et de nuisances sonores.

Courant 2024 nous avons négocié sans aboutir avec la Fédération des Chasseurs du Rhône pour un centre de formation à la chasse avec un parcours pédagogique grand public et des évolutions intéressantes. Aujourd'hui ces formations sous l'égide de l'OFB permettent à la Fédération des Chasseurs l'utilisation de modérateurs de son (« silencieux »). Suite à nos discussions et l'accord de principe nous souhaitons intégrer spécifiquement l'utilisation de ces dispositifs techniques dans un



bail emphytéotique de 40 ans... La Fédération craignant une modification ultérieure de la législation n'a pas souhaité cette limitation technique sonore...et nous n'avons pas souhaité éliminer cette clause, garante d'une tranquillité future et éliminant des contentieux équivalents à ceux générés par des Ball trap et autres stands de tir.

## **8. Plan Communal de Sauvegarde**

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document obligatoire visant à recenser, organiser et améliorer les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

- Dossier important de 2025 après retard 2024
- 1 conseiller, 1 concitoyen reprennent le chantier février 2025 avec le maire.

## **9. Participation Citoyenne**

Le dispositif de participation citoyenne vise à :

- développer auprès des habitants d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance ;
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population ;
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

- Accord de principe avec Brigade Gendarmerie de Beaujeu
- Référents identifiés
- Mise en place début 2025

## **10. SDMIS – Caserne de Fleurie**

- Une présence, une disponibilité une réactivité sans faille de la Caserne de Fleurie
- 1 sous-officier volontaire habite Vauxrenard
- 2 jeunes concitoyens ont rejoint la caserne en 2022
- 1 jeune fille est JSP avec la même perspective

## **11. Zone d'Accélération des Energies Renouvelables**

- Vauxrenard, sa commune, ses élus, ses habitants sont conscients et sensibilisés aux enjeux climatiques et énergétiques.
- Cette sensibilité permet de réfléchir favorablement aux photovoltaïques, avec des interrogations légitimes sur l'impact paysager sur des toitures en centre bourg ou des bâtiments patrimoniaux.



- Les positions Bâtiments de France limitent certaines de ces réflexions même parfois en cas de non co visibilité.
- Les friches agricoles importantes et à venir amènent légitimement à penser aussi à des installations au sol mais aujourd'hui des obstacles majeurs (Chambre Agriculture) empêchent une progression vers des installations modestes ou moyennes.
- Les réflexions d'agrivoltaïsme si elles paraissent envisageables ne sont pas encore mûres, y compris économiquement, pour une intégration à court terme.
- Les projets éoliens envisagés par des promoteurs sur la commune ont provoqué un véritable tollé en termes d'impacts mais aussi au regard des baux léonins aberrants proposés.
- Nous souhaiterions construire intelligemment notre inscription en ZAER contre des projets éoliens mais en pouvant offrir des solutions photo voltaïques adaptées et limitées.
- Nous sommes très attachés à notre patrimoine paysager et à nos massifs verts que nous cherchons à protéger par tous moyens. Nos investissements constants sont le reflet de cet attachement.

## **12. Budgets : des investissements mais un équilibre financier**

Le budget communal 2024 était de 845 k€ en investissement et 640 k€ en fonctionnement, avec un faible taux d'endettement de 154 k€ (475 € par habitant comparé à la moyenne de la strate régionale de 795 €).

Les impôts locaux restent raisonnables comparativement aux taux moyens de la strate régionale.

- Taxe d'Habitation 14.30 % (12.55%)
- Taxe Foncière Propriétés Bâties 29 % (31.7%)
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties 20.50 % (47.66 %)

Nous préparons le budget pour avril 2025 sans hausse de notre fiscalité . Si nous avons quelques indications du Sous-Préfet sur un maintien des dotations de l'Etat nous attendons des confirmations en ce sens.

Sur la période 2020-2024 nous avons porté 800 k€ de projets avec près de 360 k€ de subventions soit environ 450 k € de reste à charge sur nos fonds propres.

Après l'analyse demandée à la DGFIP (ci-jointe) et confirmée par le DGS de la CCSB, notre situation financière est très bonne et notre Capacité d'Auto-Financement nous permet d'envisager sereinement le financement du projet d'aménagement de place de village tout en gardant une trésorerie sécurisante pour envisager l'avenir.

Ce dernier gros projet nous permet de terminer la mise en valeur de notre centre bourg.

Les investissements réalisés dans le domaine forestier avec la propriété de plus de 61 ha doivent nous permettre dans les années à venir de réaliser de nouveau des ventes de bois régulières, environ 30 k€ en 2025.

## 13. Conclusion

Sur la période 2020-2024 la commune de Vauxrenard a vu une amélioration sensible de son organisation avec une montée en compétence des personnels communaux, une augmentation du temps de travail et logiquement du coût salarial.

Dans les effets notables nous pouvons citer une meilleure réponse aux obligations de l'état, un excellent montage des dossiers mais aussi un traitement en temps réel des demandes des habitants.

Cette organisation est pérenne, construite pour durer avec toutes les ressources, tous les outils nécessaires à la gestion de notre village.

Les différents projets portés contribuent à l'attractivité de notre commune et à la protection de son cadre de vie.

Le sérieux de nos projets, les efforts de communication comme l'entretien de nos relations avec les différents décideurs et donneurs d'ordre nous permettent de solliciter et d'obtenir des taux de subventions appréciables.

Si philosophiquement certains peuvent penser que le subventionnement ne paraît pas pertinent il faut pragmatiquement se rappeler que dans le passé les dotations de l'état étaient plus généreuses, plus générales, sans toujours vérifier la bonne utilisation des deniers publics.

Aujourd'hui les dotations continuent de baisser et ce n'est pas fini. Pour nous il est essentiel de travailler nos dossiers, de les construire et de les défendre pour les inscrire dans les programmes de subventions à tous les niveaux (Etat, Région, Département, CCSB etc...).

Il n'y a pas de miracle relationnel non plus. Si nos dossiers sont subventionnés c'est bien parce qu'ils s'inscrivent dans des grilles de lecture sélectionnant les plus vertueux dans l'intérêt général, qu'il soit national (environnement...), régional (tourisme...), départemental (paysage...), intercommunal (petite enfance...) ou communal (défense incendie, cadre de vie...).

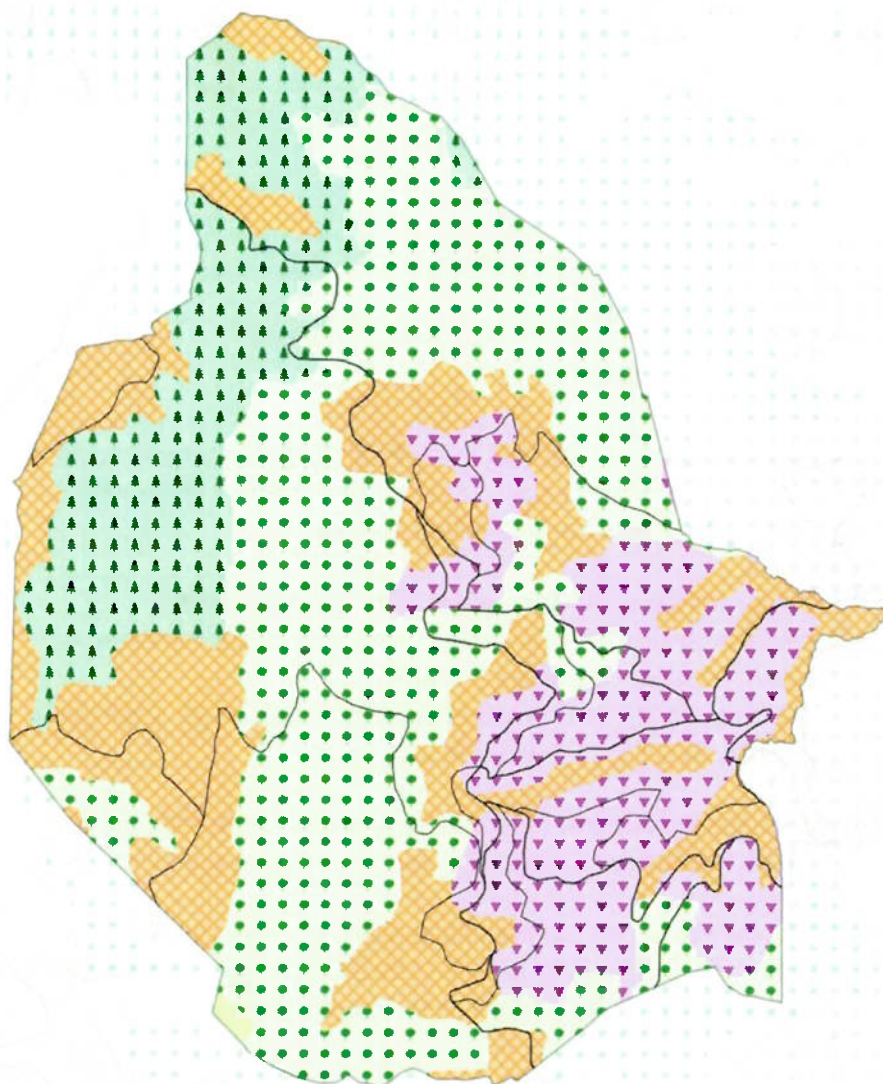
A l'arrivée le bénéfice principal est bien communal. Les infrastructures, les réseaux, les institutions, le patrimoine, profitent avant tout à nos habitants présents et futurs. Leur entretien comme leur mise en valeur est bien du devoir de ses élus.

Nous poursuivrons le travail accompli et contribuerons à une bonne compréhension de nos actions. Nos communications, mais aussi les comptes rendus des conseils municipaux sont là aussi pour vous informer. Vos conseillers municipaux, les adjoints et le maire sont à votre écoute informellement ou formellement sur simple rendez vous.

# **Annexes**

# **Annexes**

# VAUXRENARD



## PROFIL SYNTHÉTIQUE

SEPTEMBRE 2024

### À découvrir pour Vauxrenard

Qui s'installe, reste ou quitte mon territoire ?

Qui sont les publics fragiles de mon territoire ?

Qu'offre mon territoire en matière de logement et cadre de vie ?

Qui sont les acteurs qui font vivre mon territoire au quotidien ?



L'AGENCE DES COLLECTIVITÉS

# édito

## APPUYER VOS DÉCISIONS SUR DES ÉLÉMENTS FIABLES ET OBJECTIFS

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le Profil Synthétique pour votre commune. Construit à partir des derniers chiffres disponibles pour Vauxrenard, ce document vous permettra :

1. D'appuyer vos décisions sur des données actualisées
2. De présenter et valoriser Vauxrenard auprès de ses forces vives, de ses habitants et de ses partenaires
3. D'alimenter facilement vos diagnostics, études et schémas (CTG, ABS, PLU, PLH, SPPE, BEGES...)

Nos outils sont aujourd'hui utilisés par plus de 2000 collectivités et le document que vous allez découvrir en propose une synthèse.

Cerner les évolutions, « prendre la température » et, en définitive, comprendre pour agir, tel est le but de ce document. Il s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à votre commune, sans limitation d'usage !

Nous vous souhaitons une excellente lecture, ainsi qu'une très bonne rentrée !

**Pauline Zeiger**  
Responsable du pôle data - Ithéa

[pauline.zeiger@ithea-conseil.fr](mailto:pauline.zeiger@ithea-conseil.fr)  
07 56 92 95 53



## L'IDÉE EN BREF

### L'ESSENTIEL POUR CONNAÎTRE VOTRE TERRITOIRE

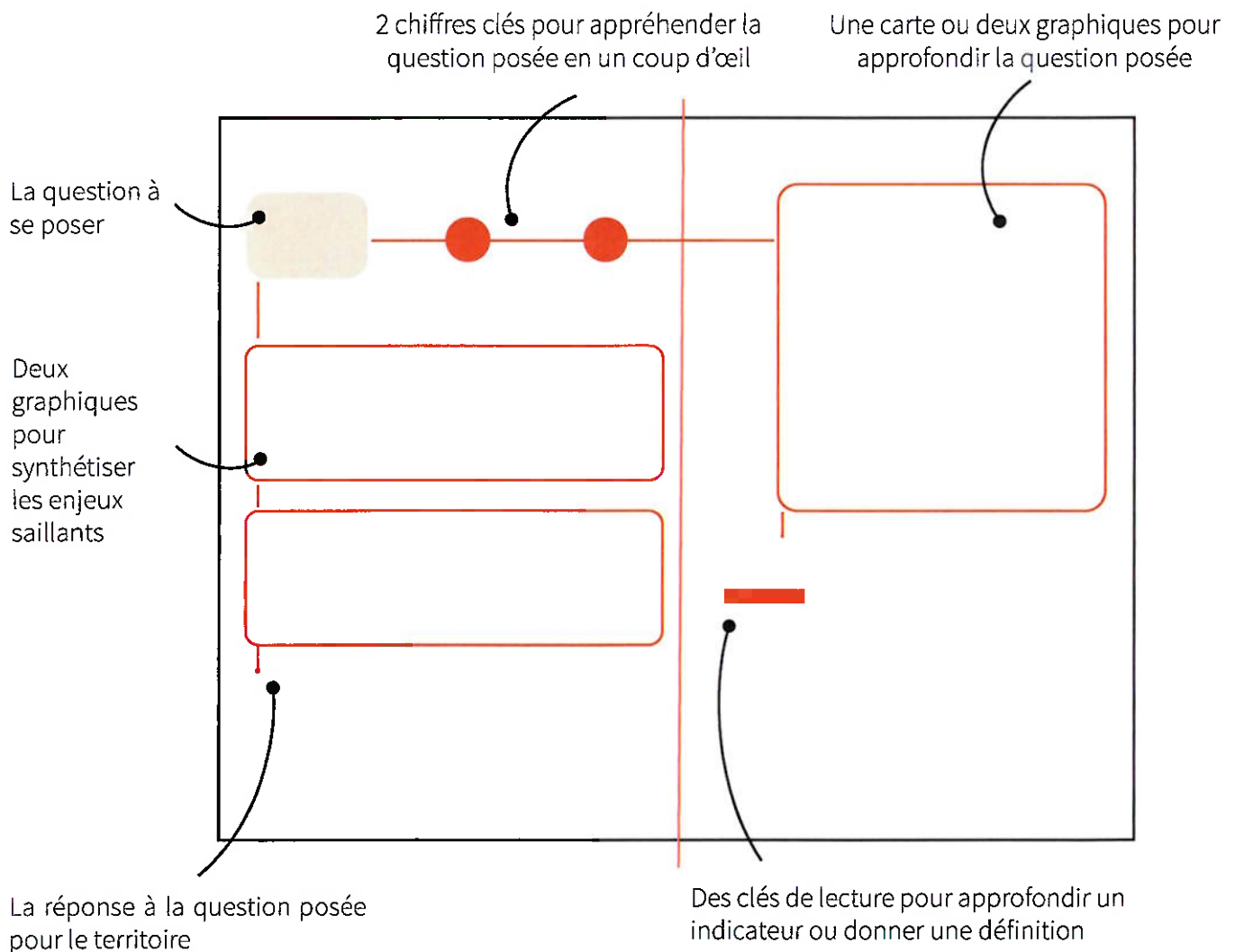
Ithéa a développé 12 Profils thématiques, tous disponibles pour Vauxrenard. Ces documents de référence offrent un accès facilité aux indicateurs clés de votre territoire, sur un support lisible, actualisé et facilement réutilisable.

Le Profil Synthétique que vous avez entre les mains est un aperçu des 12 Profils thématiques. Il aborde votre commune en 4 grandes questions, auxquelles il répond par différents chiffres, cartes, graphiques, zooms et analyses.

## SOMMAIRE

<u>Qui s'installe, reste ou quitte mon territoire ?</u>	04
<u>Qui sont les publics fragiles de mon territoire ?</u>	06
<u>Qu'offre mon territoire en matière de logement et cadre de vie ?</u>	08
<u>Qui sont les acteurs qui font vivre mon territoire au quotidien ?</u>	10
<u>Offre Profils thématiques</u>	12

## COMMENT LIRE LE PROFIL SYNTHÉTIQUE ?





## QUI S'INSTALLE, RESTE OU QUITTE MON TERRITOIRE ?



51

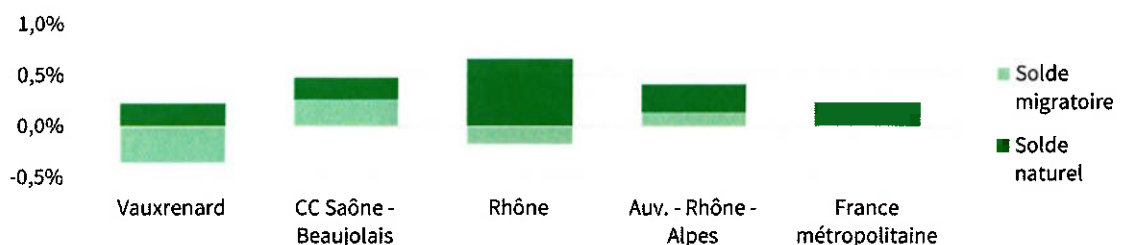
Le nombre total de familles avec enfants, contre 60 en 2014



39%

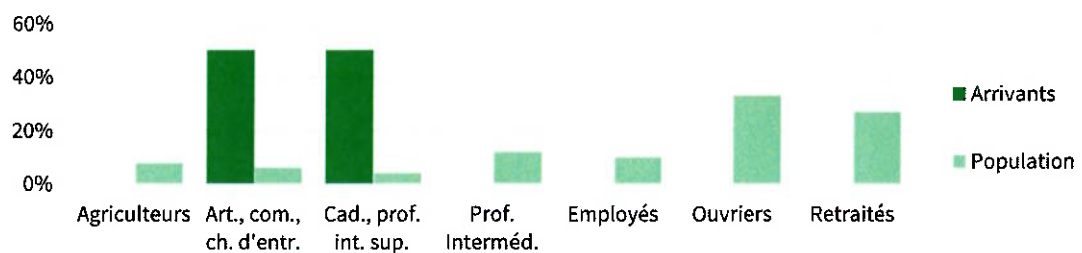
La part des nouveaux arrivants de moins de 24 ans

### Variation annuelle moyenne de la population entre 2015 et 2021



Source : Insee, 2021

### CSP des nouveaux arrivants par rapport au reste de la population

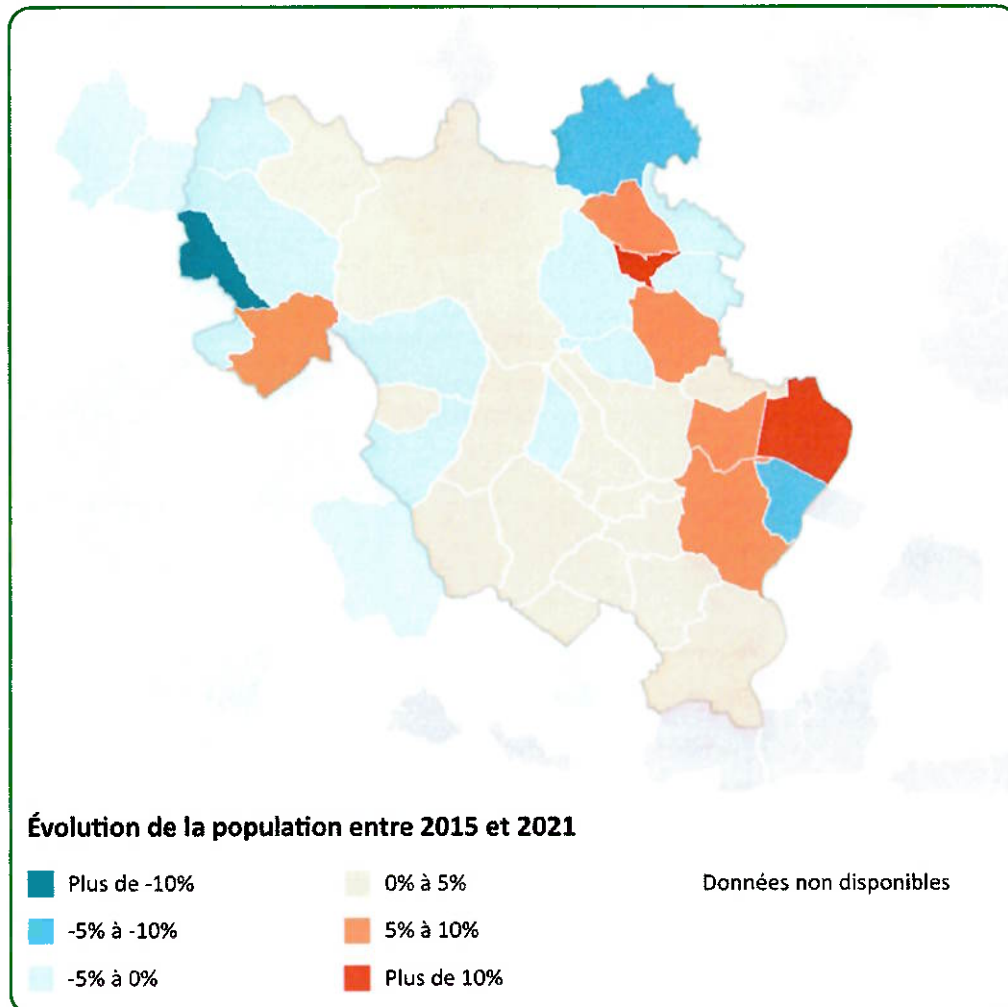


Source : Insee, 2021

#### Ce qu'il faut retenir :

- Un solde migratoire de - 0,4% en moyenne chaque année pour Vauxrenard, impliquant plus de départs que d'arrivées sur le territoire
- Un solde naturel de + 0,2% en moyenne chaque année, impliquant plus de naissances que de décès sur le territoire
- Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise : première CSP s'installant au sein de la commune





### Ce qu'il faut retenir :

Avec une population qui évolue de - 0,9% sur les 5 dernières années, une démographie négative de la commune

### Le zoom d'Ithéa

#### Un peu de technique – soldes migratoire et naturel

Solde migratoire = Arrivées – Départs

Solde naturel = Naissances – Décès

#### Quand devient-on senior ?

Le terme « seniors » ou « personnes âgées » ne connaît pas de définition sociologique précise. Selon le dernier sondage Ipsos en date (2019), les Français estiment que l'on devient « vieux » vers l'âge de 69 ans ! Ce chiffre diffère fortement de l'âge légal de départ à la retraite (64 ans), ou encore de l'âge où il devient possible de demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), c'est-à-dire à partir de 60 ans.

### Pour aller plus loin

Découvrez les profils thématiques :

- Enfance-familles
- Logement
- Emploi



## QUI SONT LES PUBLICS FRAGILES DE MON TERRITOIRE ?



20

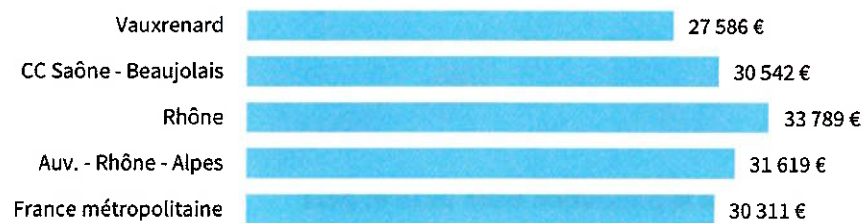
Le nombre de familles  
monoparentales, généralement  
plus fragiles



0€

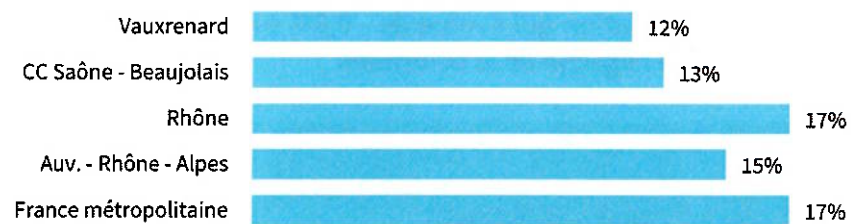
Les dépenses de  
fonctionnement du CCAS  
par habitant

### Revenu moyen par foyer fiscal



Source : DGFIP, 2023

### Assurés du Régime général sans médecin traitant



Source : Observatoire des fragilités, 2023

### Ce qu'il faut retenir :

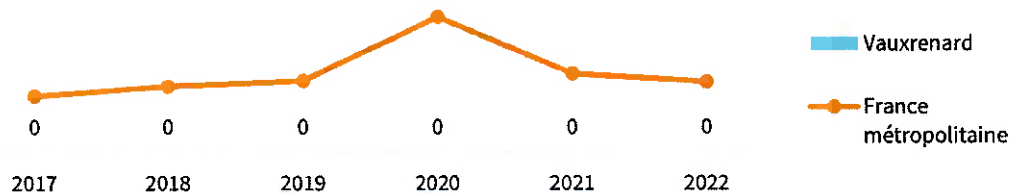
- Des niveaux de revenus moins élevés qu'ailleurs, laissant supposer la présence de ménages précaires
- 12% des assurés du régime général de la commune sans médecin traitant, soit 24 personnes concernées pour Vauxrenard
- Des dépenses de fonctionnement du CCAS par habitant qui représentent 0€ pour Vauxrenard contre 49€ pour l'Auvergne-Rhône-Alpes

## Démographie et isolement des seniors

	75 ans et plus	80 ans et plus vivant seuls
Vauxrenard	12,4%	0,39
CC Saône-Beaujolais	8,7%	0,63
Rhône	8,4%	0,64
Auv.-Rhône-Alpes	9,5%	0,62
France métropolitaine	9,6%	62%

Source : Insee, 2021

### Évolution des foyers allocataires CAF au RSA



Source : CAF, 2022

### Ce qu'il faut retenir :

Des plus de 75 ans qui représentent 12,4% de la population : parmi eux, 9 personnes de plus de 80 ans vivent seules

### Le zoom d'Ithéa : la précarité en France

Selon le baromètre de la pauvreté IPSOS/Secours Populaire 2023, la situation des Françaises et des Français empire après une année 2022 marquée par une dégradation des situations sociales :

- Plus d'un Français sur deux déclare ne pas mettre d'argent de côté et près d'un sur cinq vit à découvert
- 45% des Français (soit +6 points depuis 2022) indiquent s'être retrouvés dans l'incapacité, absolue ou partielle, de payer certains actes médicaux
- 32% des Français indiquent ne pas toujours être en capacité de se procurer une alimentation saine et en quantité suffisante pour manger trois repas par jour et 36% des parents indiquent se priver pour pouvoir nourrir correctement leur(s) enfant(s)
- Près d'une famille sur deux a des difficultés à répondre aux besoins de ses enfants (ex. fournitures scolaires, vêtements, activités extrascolaires, cantine, etc.)

### Pour aller plus loin

Découvrez les profils thématiques :

- Petite enfance
- Revenus-précarité
- Seniors



## QU'OFFRE MON TERRITOIRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET CADRE DE VIE ?



1,1443 ha

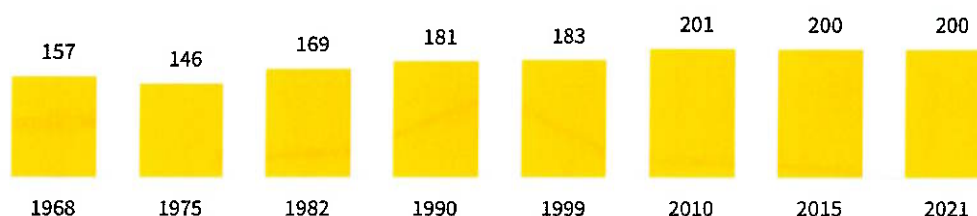
La superficie en hectares consommée par l'habitat entre 2011 et 2023



31 minutes

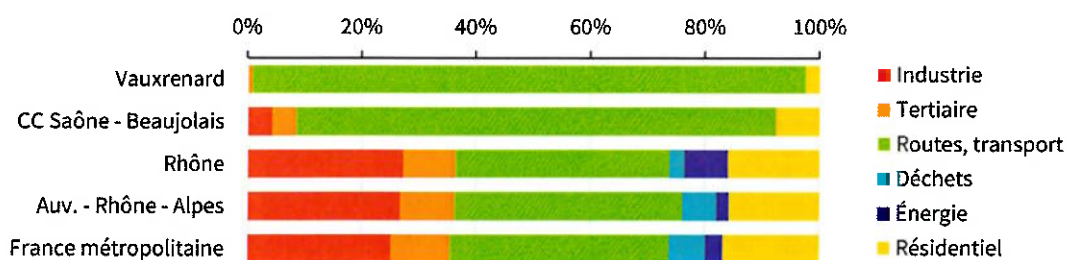
La durée moyenne des déplacements domicile-travail

### Évolution du nombre de logements de 1968 à 2021



Source : Insee, 2021

### Émissions de CO2 par type

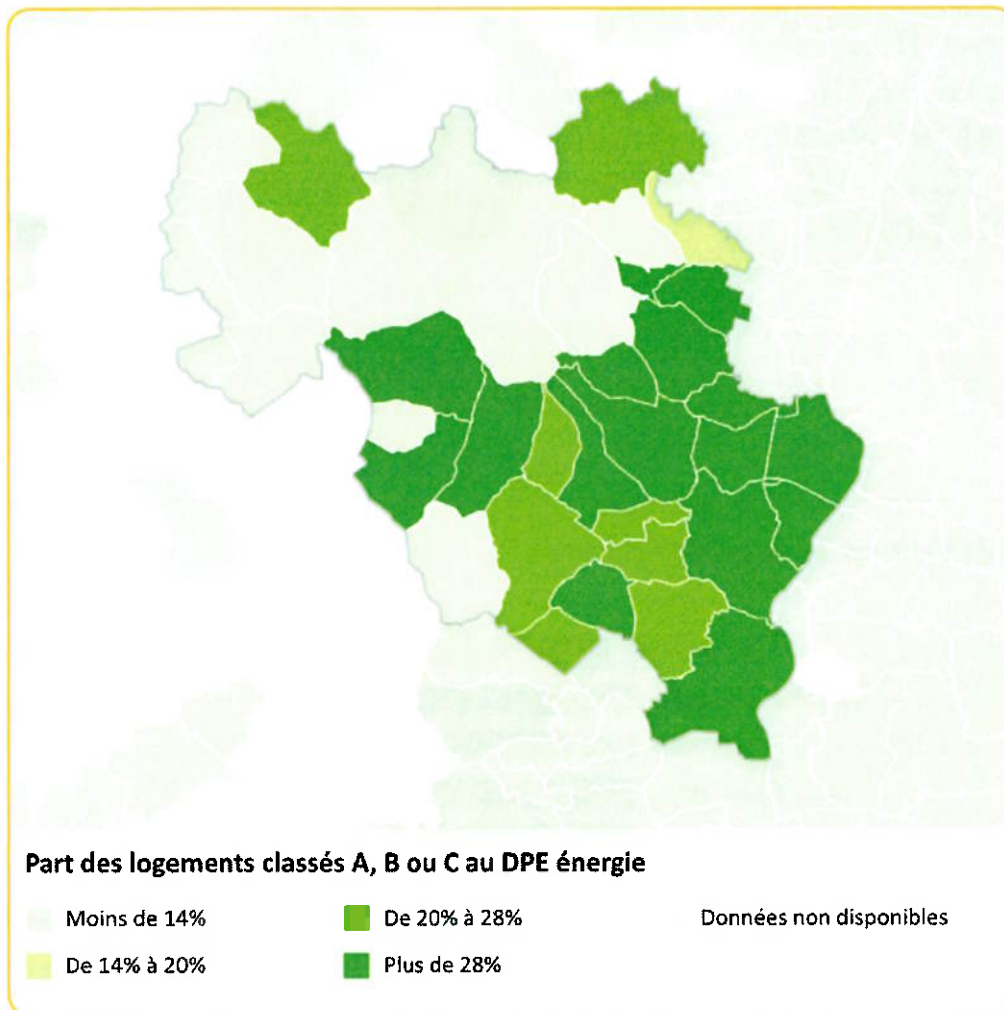


Source : ADEME, 2021

#### Ce qu'il faut retenir :

- Un territoire modérément dynamique en matière de construction : - 1 logements depuis 2010
- Une durée moyenne des déplacements domicile-travail de 31 minutes : des actifs qui travaillent loin de leur lieu de résidence
- Les routes et transport : premier poste d'émissions de CO2 pour Vauxrenard





Source : ADEME, 2024

**Ce qu'il faut retenir :**

5% des logements ayant un DPE classé A, B ou C pour Vauxrenard contre 36% pour la CC Saône-Beaujolais ou encore 36% pour l'Auvergne-Rhône-Alpes

**Le zoom d'Ithéa : le dispositif ZAN**

La France perd environ 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers par an, en raison des activités humaines (Vie-publique.fr).

Pour contenir cette évolution et protéger la biodiversité, la loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé le principe de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050. Un premier objectif devra permettre de réduire par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 (par rapport à la consommation entre 2011 et 2020). L'artificialisation de nouveaux espaces ne sera pas totalement arrêtée, mais devra être compensée par une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés.

**Pour aller plus loin**

Découvrez les profils thématiques :

- Jeunesse
- Environnement
- Santé-handicap



## QUI SONT LES ACTEURS QUI FONT VIVRE MON TERRITOIRE AU QUOTIDIEN ?



25

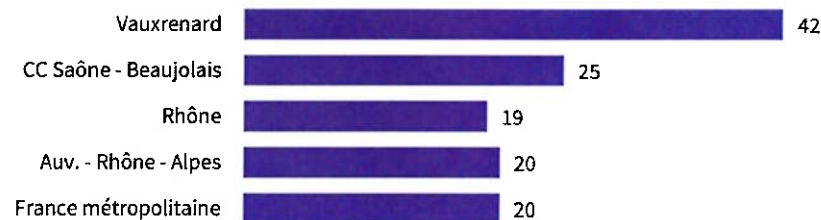
Le nombre d'associations enregistrées au RNA, dont 3 créées il y a moins de 3 ans



224,2€

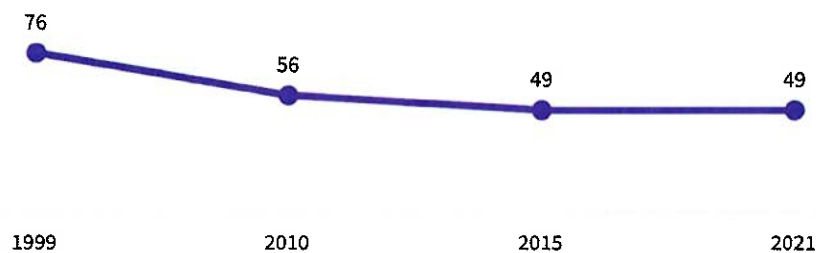
Le montant des subventions par habitant versées par la commune (143€ pour la France métropolitaine)

### Nombre d'entreprises pour 100 habitants



Source : SIRENE, juillet 2024

### Évolution du nombre d'emplois

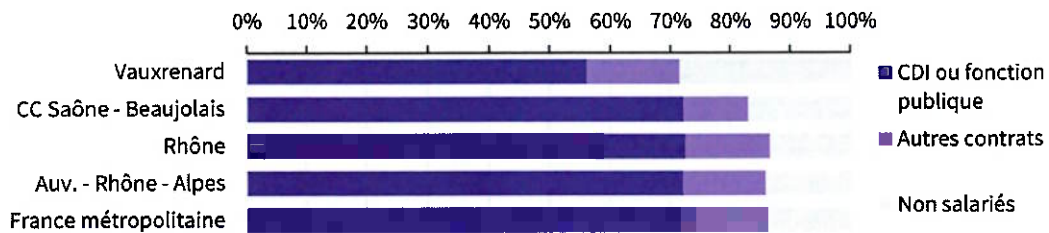


Source : Insee, 2021

#### Ce qu'il faut retenir :

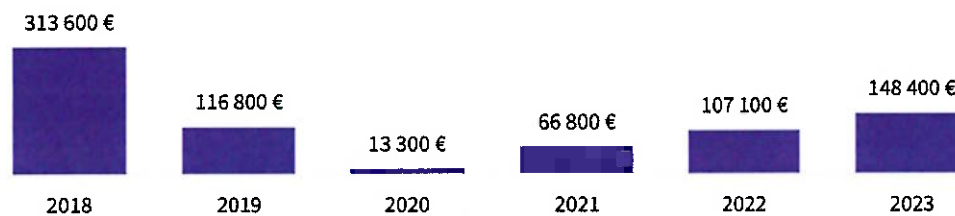
- 42 entreprises pour 100 habitants : une proportion témoignant d'un tissu économique particulièrement étoffé à l'échelle de la commune
- 25 associations enregistrées au RNA : parmi elles, 12% qui ont moins de 3 ans
- 49 emplois recensés pour Vauxrenard, alors que 154 actifs résident dans le territoire

### Actifs par mode d'emploi



Source : Insee, 2021

### Évolution des dépenses d'équipement sur 6 ans



Source : Balance comptable des collectivités, 2023

#### Ce qu'il faut retenir :

- 56% des actifs qui sont en CDI ou dans la fonction publique pour Vauxrenard
- Une collectivité qui a investi 148 000 € pour le territoire en 2023

### Le zoom d'Ithéa

#### Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement font référence à l'achat de terrains, constructions (ex. stade, école...), l'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructures...

#### Le secteur associatif en quelques chiffres

En 2021, la France comptait 1,5 million d'associations (La France Associative en Mouvement, 19ème édition, Octobre 2021), soit 65 200 associations créées sur une année. Les associations françaises sont diverses et leurs objets sociaux le sont tout autant. 23% des associations concernent la culture, 16% le sport, 9% le social ou encore 5% la santé. Mais les associations françaises, ce sont aussi 12,5 millions de bénévoles, 132 000 volontaires en service civique et 1 775 000 salariés dont 1 027 000 dans le secteur sanitaire et social (soit 9,2% des salariés du secteur privé).

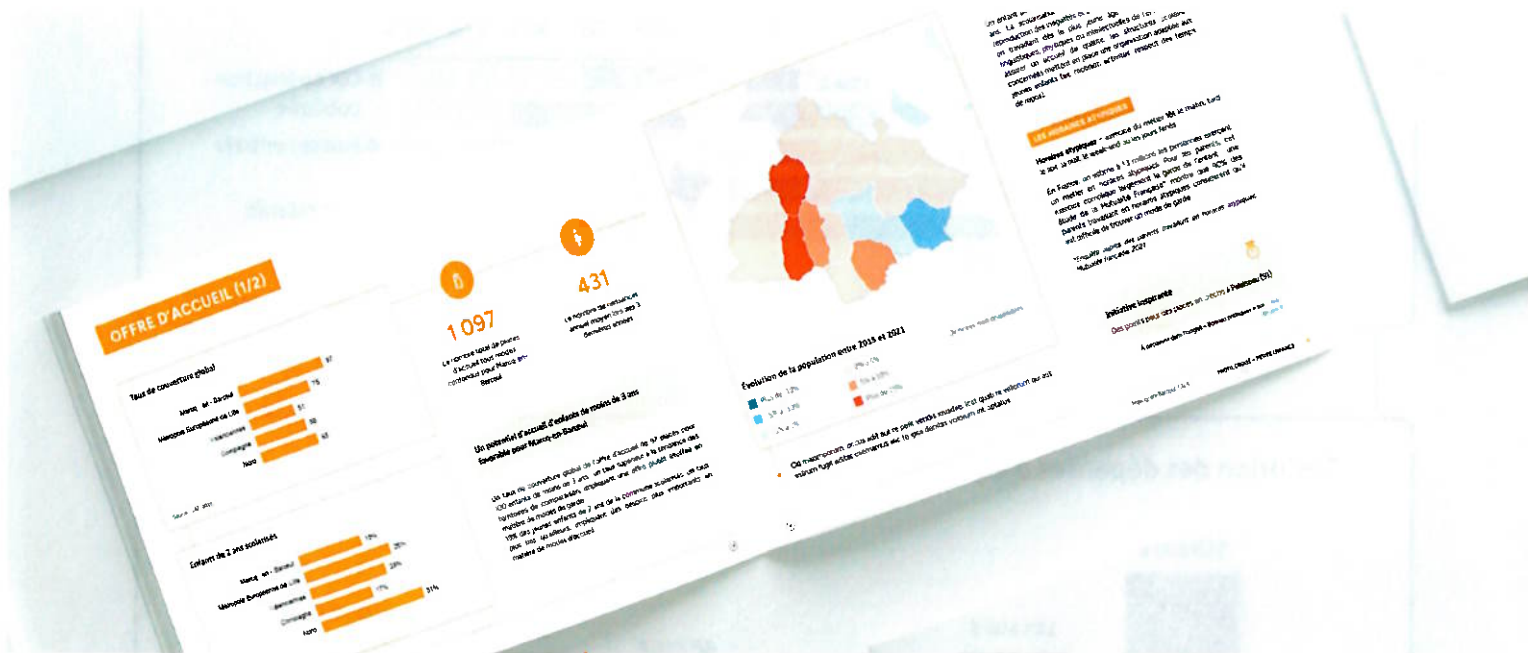
### Pour aller plus loin

Découvrez les profils thématiques :

- Sports
- Finances locales
- Tourisme, culture & vie locale



# PROFILS THÉMATIQUES



## 12 PROFILS THÉMATIQUES

-  PETITE ENFANCE
-  ENFANCE-FAMILLES
-  JEUNESSE
-  SENIORS
-  LOGEMENT
-  ÉCONOMIE-EMPLOI
-  SANTÉ-HANDICAP
-  SPORTS
-  TOURISME, CULTURE & VIE LOCALE
-  ENVIRONNEMENT
-  REVENUS-PRÉCARITÉ
-  FINANCES LOCALES


## COMPRENDRE POUR AGIR

Les 12 Profils thématiques contiennent l'essentiel des chiffres à connaître pour votre commune.


Avec leurs graphiques, cartes, chiffres clés, analyses et bonnes pratiques innovantes, ces documents de référence vous donnent plus qu'un aperçu de votre territoire : ils vous aident à prendre les bonnes décisions.

Disponibles pour Vauxrenard, les 12 Profils thématiques s'appuient sur plus de 1 000 indicateurs sélectionnés par Ithéa et son équipe. Ils font l'objet d'une actualisation continue et sont aujourd'hui utilisés par plus de 2 000 collectivités.

## PRINCIPAUX USAGES

  
Aiguiller les décisions des élus

  
Alimenter vos diagnostics (ABS, CTG, PLU...)

  
Valoriser votre commune

2

1

3



## LES PROFILS THÉMATIQUES EN CHIFFRES



12 THÉMATIQUES



70 BASES DE DONNÉES



200 CARTES ET GRAPHIQUES

### SOURCES

- ↳ Répertoire SIRENE (2024)
- ↳ France Travail (2024)
- ↳ Data ES (2024)
- ↳ Acceslibre (2024)
- ↳ Répertoire National des Associations (2024)
- ↳ Ministère de l'Intérieur (2024)
- ↳ Agence ORE (2024)
- ↳ ADEME (2024)
- ↳ Etalab – Demande de valeur foncière (2024)
- ↳ DGFIP (2023)
- ↳ Base Sit@Del2 (2023)
- ↳ Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (2023)
- ↳ Base Permanente des Équipements (2023)
- ↳ Direction Générale des Collectivités Territoriales (2023)
- ↳ Ministère de l'Economie et des Finances (2023)
- ↳ Balance comptable des collectivités (2023)
- ↳ Ministère de l'Éducation nationale, et de la Jeunesse (2023)
- ↳ Ministère de la Transition écologique (2023)
- ↳ Observatoire des fragilités (2023)
- ↳ Ministère de la Culture (2023)
- ↳ CEREMA (2023)
- ↳ CAF (2022)
- ↳ Data Tourisme (2022)
- ↳ Base FiLo-SoFi (2021)
- ↳ INSEE (2021)
- ↳ INJEP (2021)
- ↳ INSEE DADS (2021)
- ↳ Ministère de l'Agriculture (2020)
- ↳ CORINE Land Cover (2018)

### ABONNEMENT ET ACHAT UNIQUE

#### ABONNEMENT

12 Profils thématiques pour un prix avantageux

Envoi sous 7 jours des 12 Profils, puis 1 Profil actualisé par mois

Formats PPT, PDF, Excel et imprimé

Accompagnement personnalisé

#### ACHAT PAR THÉMATIQUE

Profils thématiques de votre choix

Envoi sous 7 jours

Formats PPT, PDF, Excel

### VOUS HÉSITEZ ENTRE LES THÉMATIQUES ET/OU SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Pauline Zeiger, Responsable du Pôle data d'Ithéa, est disponible pour définir à vos côtés les thématiques les plus pertinentes pour Vauxrenard. N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

[pauline.zeiger@ithea-conseil.fr](mailto:pauline.zeiger@ithea-conseil.fr)

07 56 92 95 53



# QUI SOMMES-NOUS ?

Ithéa est un bureau d'études dédié aux collectivités.  
Nous avons deux champs d'interventions :

1. Diagnostics de territoires, notamment dans le cadre d'Analyses des Besoins Sociaux (ABS) et de Conventions Territoriales Globales (CTG)
2. Développement et mise à jour continue des 12 Profils thématiques

Notre ambition ? Accompagner les collectivités dans leurs projets, avec des ressources et outils adaptés à chaque contexte territorial !



**15**  
Professionnel.les



**6**  
Antennes : Paris, Tours, Grenoble, Clermont-Ferrand, Boulogne-sur-mer, Montpellier



**2 000**  
Collectivités qui utilisent les Profils thématiques



Participation à la Nuit des Relais 2024, organisée par la Fondation des Femmes

## Notre engagement sociétal et environnemental

Notre projet d'entreprise s'articule autour de valeurs fortes, que nous faisons vivre au sein de notre équipe et auprès des collectivités que nous accompagnons. En 2024, Ithéa est ainsi devenu société à mission avec pour but d'«éclairer et accompagner les réflexions des collectivités et acteurs des territoires, avec une équipe engagée et épanouie, vers plus de cohésion sociale». Devenir société à mission est un choix fort que nous avons fait pour transformer notre modèle économique et contribuer positivement à la société et à l'environnement, via la réalisation d'objectifs que nous nous fixons chaque année. Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet.

## NOS CLIENTS SONT NOS MEILLEURS AMBASSADEURS !

N'hésitez pas à les contacter pour en savoir plus sur nos outils et méthodes de travail.

La carte interactive des références est disponible sur :

[www.ithéa-conseil.fr](http://www.ithéa-conseil.fr)



Direction régionale des Finances publiques  
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône  
Division des Collectivités Locales

A VILLEFRANCHE SUR SAONE, le 14/10/2024



**Objet: Éléments financiers et fiscaux portant sur la commune de VAUXRENARD 2019-2023**

*Au cours de cette analyse, la commune sera comparée avec la moyenne de la strate régionale: cette dernière se compose des communes de 250 à 499 habitants soit 708 communes traitées à ce jour pour l'année 2023.*

**Synthèse :**

L'analyse des produits de la commune de VAUXRENARD révèle le caractère prépondérant des ressources liées à la fiscalité (60 % des ressources de fonctionnement) et à la Dotation Globale de Fonctionnement « DGF » (20 % des ressources) situant VAUXRENARD plutôt au-dessus des collectivités de sa strate. La structure des produits de la commune de VAUXRENARD lui assure une stabilité certaine.

-La CAF brute dégagée par la commune est stable de 2019 à 2021 (en moyenne de 116 000 €). Elle baisse en 2022 du fait de l'augmentation, notamment, des charges de personnel, non compensée par l'augmentation concomitante des ressources fiscales et de la DGF. La CAF brute s'affaïsse en 2023 à la suite du versement d'une subvention d'exploitation importante au budget assainissement (40 000 €) et d'importants frais d'avocat. Les charges incompressibles comme les charges de personnel et financières s'élèvent à 33 % du total des charges réelles, en cohérence avec les communes de cette strate.

- En conséquence, la CAF nette marque une baisse de 98 % entre 2019 et 2023. Cette baisse dont l'origine est tout à fait identifiée devrait être ponctuelle et la CAF nette devrait retrouver son niveau habituel.

- Le Fonds De Roulement même s'il enregistre une diminution la dernière année, reste à un niveau important. Il représente l'équivalent d'environ 13 mois de charges réelles, ce qui est très important . La trésorerie suit la même évolution : en 2023, elle s'élève à près de 365 929 € soit pratiquement le double d'une année de recettes issues des impôts locaux de la commune (base 2023).

- L'endettement de la commune est en diminution régulière et atteint 153 686 € fin 2023. Cela correspond à une dette de 475 € par habitant alors que les communes de même strate régionale ont un endettement correspondant à 795 € par habitant.

**Conclusion :**

A condition que le budget assainissement n'obère pas davantage les finances de VAUXRENARD (Le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Saône Beaujolais devrait écarter cet écueil), la situation financière de Vaurenard est saine et lui permet d'envisager des dépenses d'investissements en recourant de façon marginale à l'emprunt.

## Présentation et environnement fiscal de la Commune de VAUXRENARD

La commune de VAUXRENARD compte 325 habitants en 2023. Sa population est stable. Elle se situe aux confins du nord du Beaujolais, près du département de Saône et Loire.

Le village de VAUXRENARD s'étend sur près de 2000 ha (densité 16 hab. au km<sup>2</sup>).

Son altitude oscille entre 294 m et 844 m d'altitude avec de nombreux points de vue panoramiques sur la plaine de la Saône et de l'Ain (sud-est) et sur le beaujolais vert (ouest).

La commune s'étale sur trois vallées.

L'habitat est réparti entre Le Bourg et des hameaux avec de nombreuses maisons isolées.

De tradition agricole puis viticole le paysage est varié entre vignobles, forêts (1200 ha), prés et friches.

Quelques sites sont classés : L'église du XIe siècle St Martin classée en 1952 et le château du Thyl du XIIe siècle.

En 2023, le revenu fiscal moyen par foyer de la commune de VAUXRENARD est de 26 044 € (26 644 € pour la moyenne de la strate régionale) avec un taux de foyers non imposés de 57,4 % (57,1% pour la moyenne de la strate régionale).

De manière générale, les taux des impôts locaux de la commune sont inférieurs aux taux moyens pratiqués par la strate régionale (très inférieurs pour le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties) :

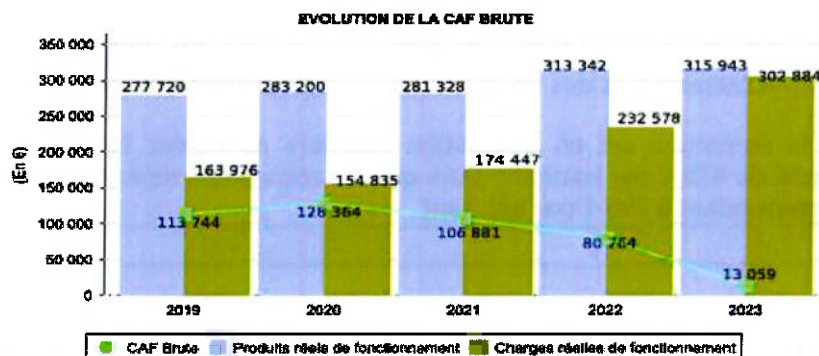
- 14,30 % pour la Taxe d'Habitation,
- 29 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (contre 31,7 % pour le taux moyen de la strate régionale) ;
- 20,50 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (contre 47,66 % pour le taux moyen de la strate régionale).

M. Sixte Denuelle est élu maire de la commune depuis mai 2020.

## Analyse de la situation financière de la commune de VAUXRENARD - Période 2019-2023

### A- La Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (encaissables) par rapport aux charges réelles de fonctionnement (décaissables) ; elle prend donc en compte les seules opérations ayant un impact sur la trésorerie. Elle permet de mesurer la capacité de la commune à dégager des ressources sur son cycle de fonctionnement courant. Elle doit couvrir a minima le remboursement de la dette en capital.

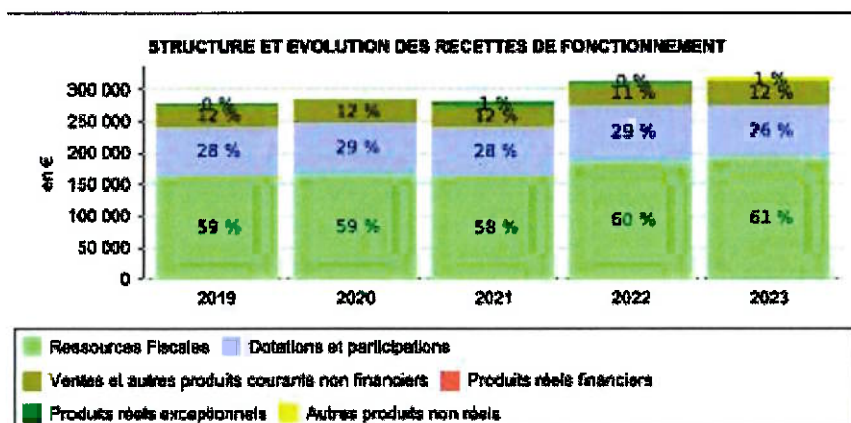




Après une relative stabilité entre 2019 et 2021, la CAF brute dégagée par la commune a baissé en 2022 du fait d'une augmentation importante des charges de personnel et de l'augmentation des coûts de l'énergie.

En 2023, la CAF brute est très impactée par le niveau toujours élevé des dépenses d'énergie et aussi par l'octroi d'une subvention exceptionnelle au budget assainissement en vue du curage des boues de la lagune et enfin, par des frais d'avocat. Ainsi, en 2023, la CAF brute ne représente plus que 40 € par habitant contre une moyenne de 330 € par habitant pour la période 2019-2022 (la moyenne pour les communes de même strate au niveau régional se situe à 269 € par habitant).

### 1) Les produits réels



Les produits réels sont globalement en augmentation au cours de la période (13,8 %). Ils s'établissent en 2023 à 318 543 € soit 980 € par habitant, niveau comparable à la moyenne de la strate régionale de 1 168 € par habitant.

- les ressources fiscales (61,8% des produits réels en 2023) sont en augmentation de 18 % au cours de la période 2019-2023 (+ 30 634€). Elles regroupent notamment :

\* les impôts locaux : ils s'établissent en 2023 à 127 086 € soit à environ 390 € par habitant, (niveau similaire à la moyenne de la strate régionale de 395 € par habitant), en augmentation de 33 % sur la période. **Cette augmentation est liée à la fois à la revalorisation automatique des bases de taxe foncière, mais également à l'augmentation des taux votés en 2023.**

A noter que le taux appliqué au foncier non bâti est très en deçà du taux moyen des communes de même strate (20,50 % contre 47,66%).

\* autres impôts et taxes : Ils s'établissent à 34 K€ en 2023, augmentant de 14,7 % sur la période.

#### Taux des impôts locaux votés par la commune

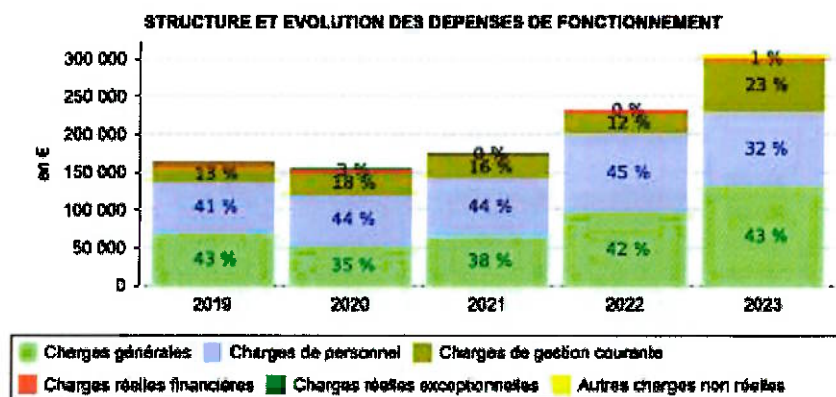
	2019	2020	2021	2022	2023
Taux TH et THLV	14,15 %	14,15 %	14,15 %	14,15 %	14,30 %
Taux FB	17,58 %	17,58 %	28,61 %	28,61 %	29,00 %
Taux FNB	20,24 %	20,24 %	20,24 %	20,24 %	20,50 %
Taux fixe TAFNB	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux CFE	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

- Les dotations et participations reçues (25,8 % des produits réels) s'établissent à 81 558 € en 2023 soit 251 € par habitant en cohérence avec les communes de même strate. Elles augmentent légèrement

sur la période (+3,4%). En revanche les attributions de péréquation et de compensation diminuent, dans le même temps, de moitié.

- Les autres produits s'élèvent à 39 211 € en 2023 et ont augmenté de 14 % sur la période 2019-2023. Il s'agit principalement des loyers générés par les quatre logements communaux.

## 2) Les charges réelles



Les charges réelles augmentent de 84 % au cours de la période 2019-2023 et de 30 % entre 2022 et 2023. Elles s'établissent à 305 484 € en 2023 soit 940 € par habitant ce qui situe la commune de VAUXRENARD à un niveau légèrement supérieur à celui des communes de même strate régionale (924 € / habitant).

-Le poste « contingents et subventions versées » est celui qui augmente le plus (+596 % entre 2022 et 2023), passant de 6 595 € à 45 942 €. Cette augmentation est, comme nous l'avons vu la conséquence d'une subvention exceptionnelle versée au budget assainissement.

- Les autres charges augmentent également et particulièrement en 2022 et 2023 (+ de 30 % d'augmentation à chaque fois) du fait de l'augmentation du coût de l'énergie, de frais d'entretien importants sur la voirie pour 2022, sur bâtiment et sur véhicules en 2023. A noter également des frais d'avocat en 2023. En dehors des charges d'énergie, les autres frais peuvent être ponctuels même si il est évidemment de bonne gestion pour la commune d'entretenir son patrimoine.

-Les charges de personnel augmentent (+48 % sur la période 2019-2023), la commune ayant trois personnels à temps plein (un administratif, un technique et un polyvalent intervenant sur le périscolaire). Ainsi les charges de personnel s'élèvent à 98 832 € en 2023.

- Les charges financières baissent quant à elles de façon significative : 41 % sur la période 2019-2023. Elles ne s'élèvent qu'à 3 000 € en 2023.

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses obligatoires (charges de personnel + contingents et participations + intérêts de la dette) par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. L'exercice 2023 n'étant pas significatif, on peut établir ce ratio à 34,5 % en prenant, au titre des contingents et participations, la valeur moyenne observée entre 2019 et 2022. Ce ratio indique que la commune de VAUXRENARD dispose de marges de manœuvre qu'il convient de ne pas extrapoler du fait de sa petite taille, comme nous l'analyserons ci-dessous.

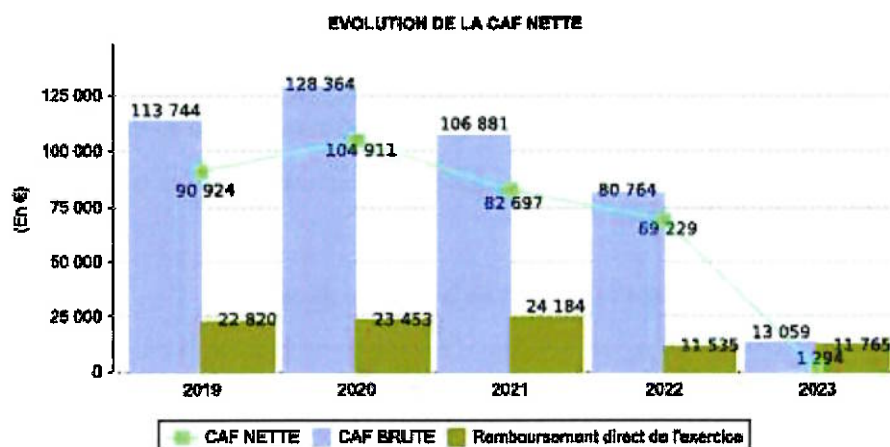
Après avoir été stable et à un très bon niveau de 2019 à 2021 (respectivement de 40 %, 45 % et 37%), le taux de CAF brute ou taux d'épargne brute (CAF brute/produits réels de fonctionnement se

dégrade en 2022 : il s'établit à 26% (80 764 /313 342). Ce ratio permet de mesurer la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'autofinancement ; il indique la part des produits réels de fonctionnement qui peut être affecté au financement des investissements en notamment au remboursement de la dette. Il est généralement admis qu'un taux situé entre 8 % et 15% est satisfaisant.

Même si le taux de CAF brute de 2023 de 4 % n'est pas significatif du fait du caractère exceptionnel de l'évènement l'ayant dégradé, il convient toutefois de souligner que les marges de manœuvre d'une petite commune sont faibles et que les imprévus peuvent peser lourdement sur sa situation financière.

## **B- La CAF nette**

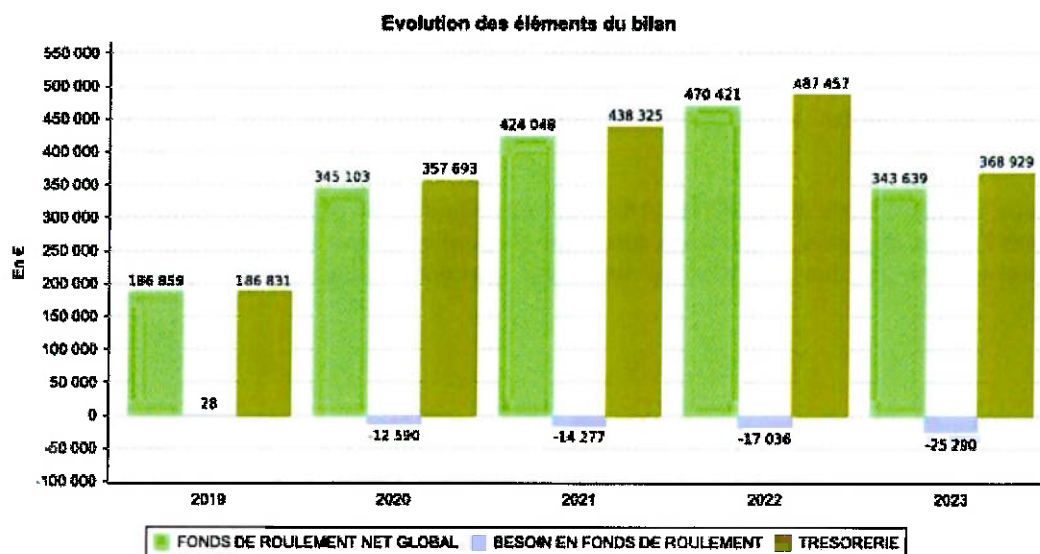
*Définition : La CAF nette correspond à la CAF brute (ci-dessus), diminuée des remboursements d'emprunts annuels.*



Lors d'exercices sans incident notable, la CAF nette de VAUXRENARD est une source de financement pour les investissements communaux. Notons qu'elle reste positive, même en 2023.

## **C- Le Fonds De Roulement, Besoin en Fonds de Roulement et Trésorerie**

*Définition : Le Fonds De Roulement (FDR) correspond à la différence entre les ressources stables et les emplois stables. Il mesure la trésorerie disponible pour couvrir le cas échéant le besoin issu du cycle d'exploitation (BFR) et s'apparente à une réserve pour la commune quand il est positif.*



Après avoir atteint des niveaux particulièrement hauts en 2021 et 2022, le FDR a diminué mais demeure à un niveau élevé en s'établissant à 343 649 €, soit l'équivalent de 13 mois de charges réelles (on considère que le niveau du FDR est faible quand il se place en dessous d'un mois de couverture et élevé au-delà de trois mois).

La baisse du fonds de roulement s'explique par une politique d'investissement de la commune : Classe, logement, protection incendie, achat d'hectares de bois.

Dans le détail, les variations de ce FDR s'expliquent de la manière suivante :

- Des nouvelles ressources stables se composant principalement, sur les 5 dernières années, de :
  - **Les fonds globalisés d'investissement** : Ils diminuent au cours des 5 dernières années, avec en principale composante le FCTVA (dépendant directement du montant des investissements précédemment réalisés). Ces ressources devraient logiquement augmenter au cours des prochains exercices du fait de l'encaissement du FCTVA pour les investissements réalisés en 2022, 2023.
  - **Les subventions d'investissement** : elles sont peu importantes jusqu'en 2022, année où elles atteignent 80 000 €. La reprise des investissements (107 000 € en 2022) est corrélée avec la perception de subventions.
  - **La souscription de nouveaux emprunts** : la commune est dans une dynamique de désendettement, elle n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur la période étudiée.
- Des emplois stables :
  - **Les dépenses d'équipement** : Les dépenses d'équipement ont été modestes en 2020 et 2021. En 2022 elles rattrapent celles des communes de la même strate régionale. En 2023, l'investissement à VAUXRENARD (148 360 €) est au même niveau que l'investissement des communes de même strate régionale (456 €/habitant pour 482 €/habitant).
  - **Les remboursements annuels d'emprunts** : Ils sont faibles, s'élevant à 11 765 € pour l'exercice 2023.

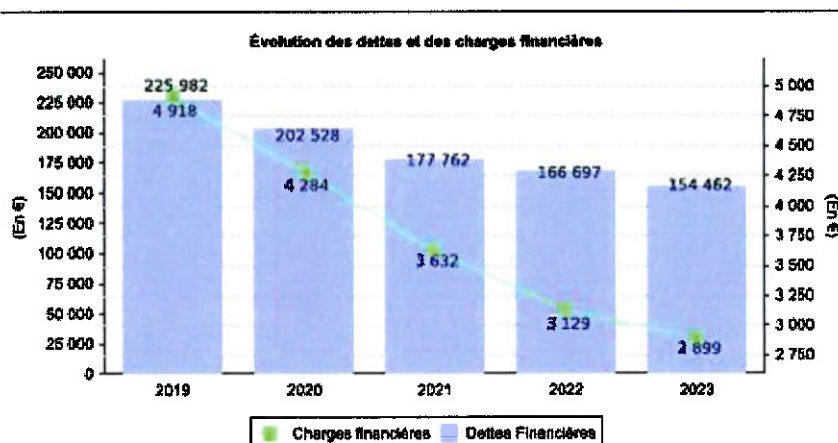
On constate que les investissements des dernières années n'ont pas été accompagnés de la souscription de nouveaux emprunts. La commune de VAUXRENARD a donc prélevé sur son fonds de roulement pour financer les dépenses d'équipement. Celui-ci reste toutefois à un niveau élevé.

La trésorerie est sensiblement égale au fonds de roulement et s'établit à 368 929 €, en forte augmentation sur la période 2019-2023. Elle représente 2,9 ans de recettes issues des impôts locaux.



## D-L' endettement communal

Le recours à l'emprunt permet à une collectivité de faire face, en un laps de temps court, à des opérations dont le coût peut être étalé à long terme en évitant de recourir de manière trop significative à la fiscalité.



L'endettement de la commune de VAUXRENARD est en baisse constante.

Le ratio d'endettement qui mesure la dette en nombre d'années de produits réels de fonctionnement est de 0,49 fin 2023, proche de la médiane nationale.

Le nombre d'années nécessaires pour éteindre sa dette à partir des ressources propres dégagées au cours d'un exercice (ratio encours de dette/CAF brute) permet de mesurer la capacité de désendettement de la collectivité. Comme nous l'avons vu, ce ratio est très dégradé par la baisse importante de la CAF brute en 2023, toutefois il ne paraît pas significatif. Le ratio « normal » se situe davantage autour de un an et demi d'autofinancement pour parvenir à l'extinction de la dette.

Ainsi, en 2023, l'endettement s'élève à 154 000€, contre 226 000€ en 2019.

soit à 475 € par habitant, contre 795 € par habitant pour la moyenne de la strate régionale, niveau très nettement inférieur.

\*  
\*                      \*

**EN CONCLUSION**, afin de consolider une situation financière saine mais facilement fragilisée, la commune de VAUXRENARD dispose de plusieurs leviers :

-levier comptable : il conviendrait que la commune de VAUXRENARD limite les impacts des aléas et des contentieux en ayant recours au mécanisme des provisions. Ce recours lui permettrait de disposer de recettes de fonctionnement quand elle doit faire face à des dépenses non prévues.

- levier fiscal : la commune de VAUXRENARD pourrait délibérer pour une augmentation de la taxe d'habitation sur des résidences secondaires et pour une augmentation du taux applicable au foncier non bâti, très inférieur au taux observé dans les communes de même strate régionale. Toutefois ce levier aura un rendement très marginal il n'est donc pas décisif.

-levier de la dépense : la commune de VAUXRENARD aurait intérêt à stabiliser ses dépenses pour préserver sa capacité d'autofinancement.

-levier de la dette : la commune de VAUXRENARD, faiblement endettée, peut souscrire un nouvel emprunt pour financer le projet d'aménagement d'une place du village, à la condition que sa CAF brute retrouve le niveau d'avant 2023 **c'est-à-dire autour de 80 000 €.**



# construction d'une MAM à ÉMERINGES

***Maître d'Ouvrage : communes d'Emeringes et de Vauxrenard***

# planning

- 1 • Début du projet (conception) :  
15 avril 2023
- 2 • Sélection des entreprises :  
15 février 2024
- 3 • Début du chantier :  
15 mars 2024
- 4 • Batiment hors d'eau :  
30 septembre 2024  
• Batiment hors d'air :  
mi octobre 2024
- 5 • Début second œuvre :  
fin octobre 2024

*livraison 15 avril 2025*



# MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

COMMUNES D'ÉMERINGES ET DE VAUXRENARD



## CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES SUR LA COMMUNE D'ÉMERINGES

### Maitrise d'ouvrage :

Mairie d'Émeringes  
MAIRIE D'ÉMERINGES  
Les Benons, 69840 Émeringes  
MAIRIE DE VAUXRENARD  
Rue du Bourg, 69820 Vauxrenard

### Maitrise d'œuvre :

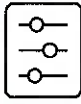
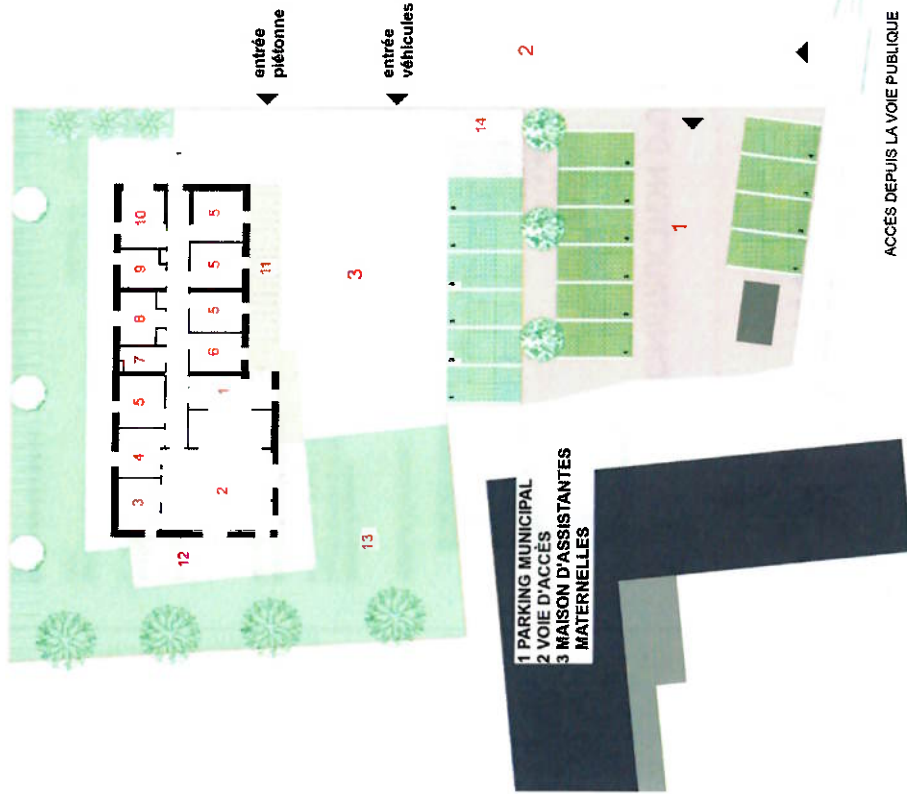
Architecte  
A. VOISIN  
JULIÉNAS 69 06 64 66 72 43  
Économiste/OPC  
OCC  
VERNAY 69 06 85 55 55 57  
Bureau d'études fluides  
273K  
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS 69 09 52 70 85 19  
Bureau d'études structures  
SABRES  
CONTRANÇON 01 07 52 62 08 25  
Contrôleur technique  
ALPES CONTROLES  
VILLEFRANCHE 69 04 27 80 40 10  
Coordinateur SPS  
PASCAL SANHARD  
VAUX EN BEAUJOLAIS 69 06 24 93 26 75

### Entreprises :

Lot 1 - Voiries et réseaux divers - Agencements extérieurs  
BEAUJEU 69 04 74 69 29 29  
Lot 2 - Maçonnerie - Ferraillage  
MAÇONNERIE PHILIBERT  
COURS-LA-VILLE 69 04 74 89 84 02  
Lot 3 - Charpente - Couverture - Zinguerie  
HORN WILLIAM  
SAINT-LAGER 69 04 74 66 80 80  
Lot 4 - Menuiseries extérieures - Métallerie  
SERRURIE ALUMINIUM DU MACONNAIS  
MACON 01 03 85 22 80 65  
Lot 5 - Menuiseries intérieures bois  
MENUISERIE LAFAY  
ST LEGER SOUS LA BUSSIÈRE 71 03 85 50 47 32  
Lot 6 - Plâtrerie - Isolation - Peintures  
GENAUDY  
VONNAS 01 04 74 50 66 20  
Lot 7 - Carrelage - Faïence  
BERTHELIER ROGER  
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS 69 04 74 04 81 61  
Lot 8 - Sols souples  
STORIA  
LYON 69 04 72 38 22 60  
Lot 9 - CVC - Plomberie  
ETS MURY  
GLEIZE 69 04 74 62 89 80  
Lot 10 - Électricité  
ARELEC  
SAINT-ANDRÉ-DEBAGE 01 03 85 31 06 92

### Sous-traitants :

- 1 ENTRÉE
- 2 PIÈCE DE VIE
- 3 SALLE DE CHANGES
- 4 CUISINE
- 5 CHAMBRES
- 6 BUREAU
- 7 WC
- 8 BUANDERIE / LOCAL TECHN.
- 9 DOUCHE
- 10 STOCKAGE
- 11 COURSIVE
- 12 ESPACE EXTÉRIEUR
- 13 JARDIN
- 14 LOCAL FOUBELLES



terrain alloué au projet  
1131m<sup>2</sup>  
surface de plancher  
195m<sup>2</sup>



espaces verts  
400m<sup>2</sup>  
stationnements + circulations  
500m<sup>2</sup>



construction :  
béton cellulaire  
isolant bio sourcé  
charpente traditionnelle



récupération et  
réutilisation de l'eau  
de pluie

ACCÈS DEPUIS LA VOIE PUBLIQUE

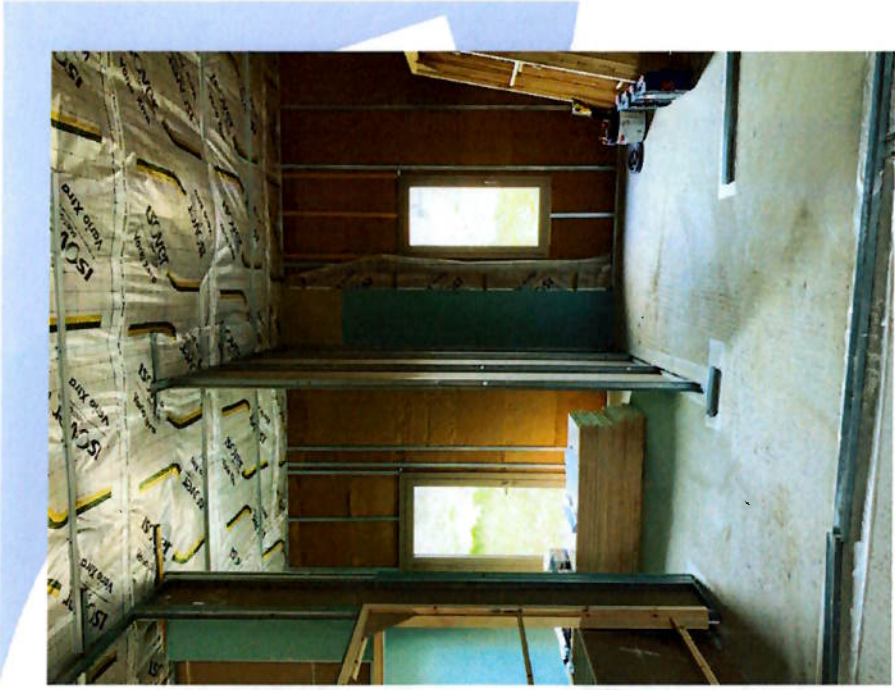
- 1 PARKING MUNICIPAL
- 2 VOIE D'ACCÈS
- 3 MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES



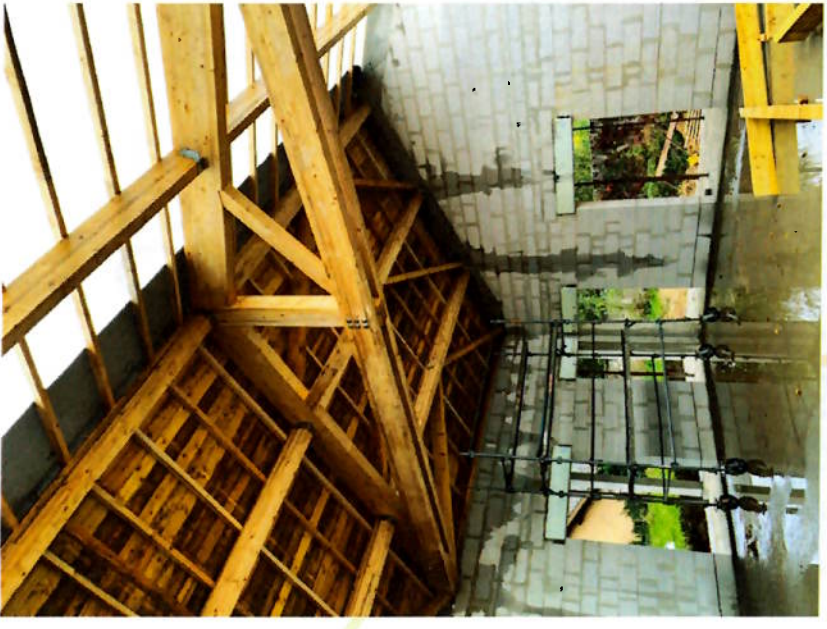
été 2024



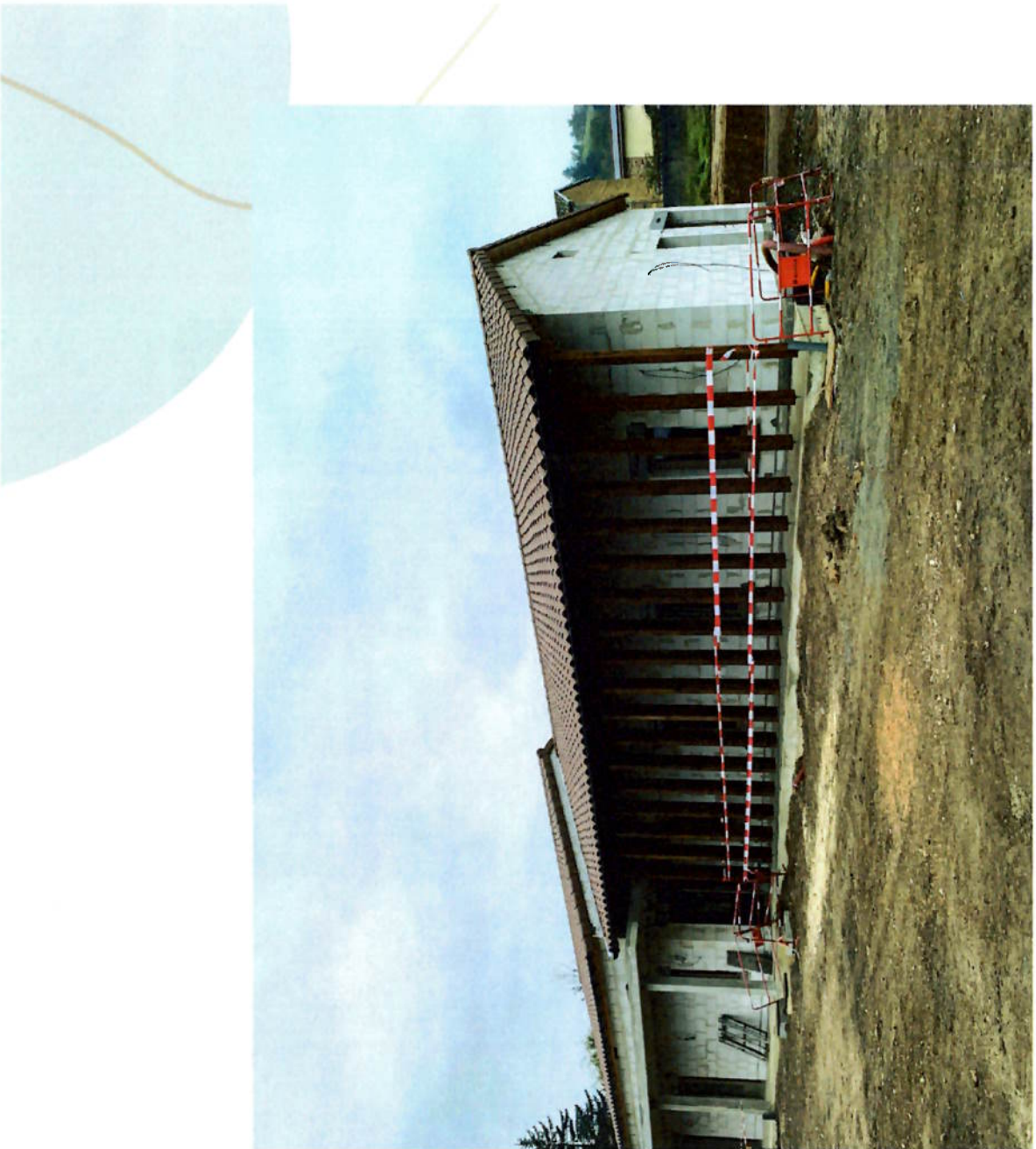




automne 2024







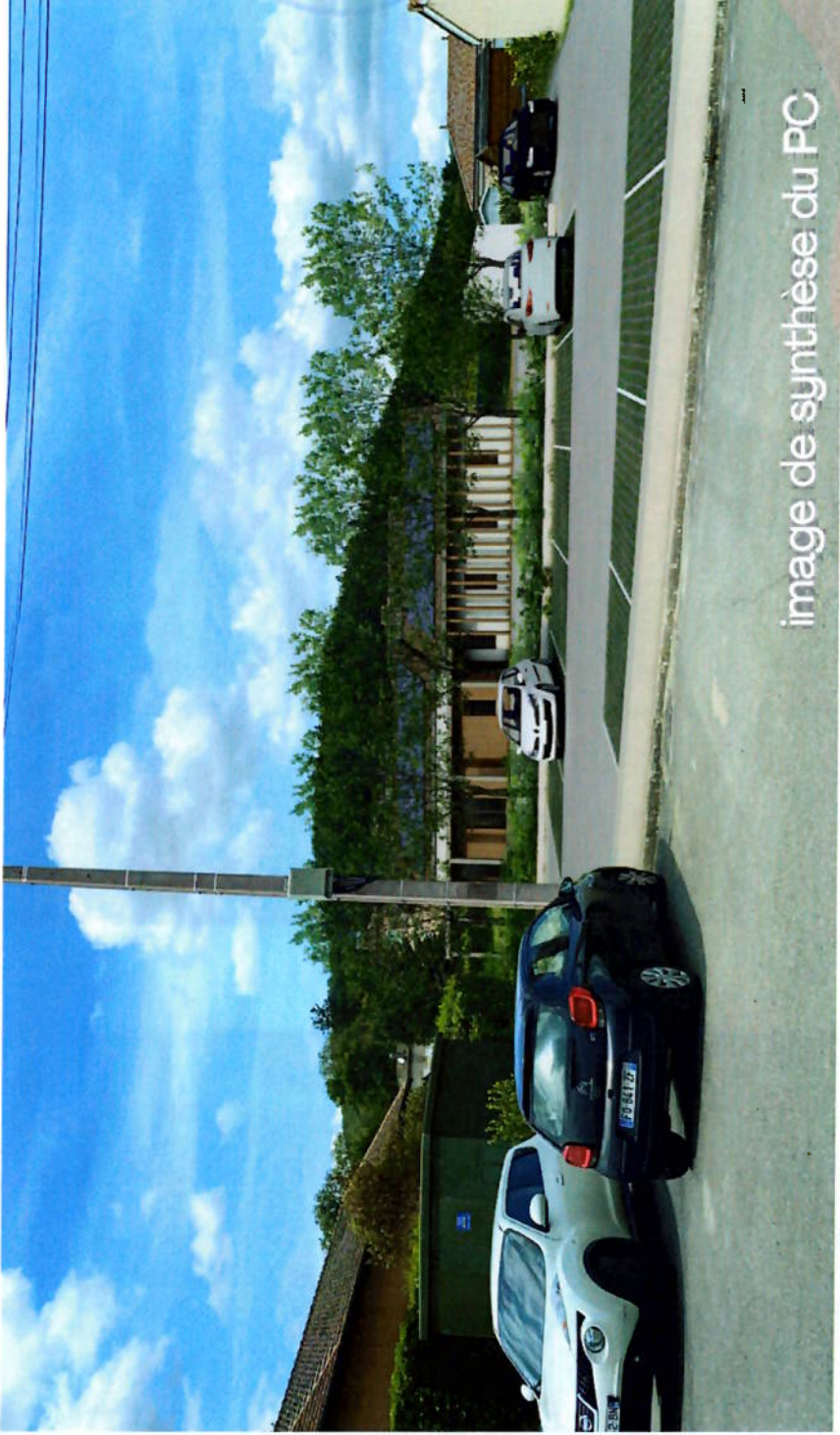


image de synthèse du PC



AMENAGEMENT PLACE DU VILLAGE



# La Communication à Vauxrenard

De nombreux vecteurs, média, opérationnels et efficaces mis à disposition

## Pour obtenir les informations de la commune:

- **par mail:** depuis 2020...270 destinataires inscrits !  
si vous ne recevez pas déjà les informations inscrivez vous en envoyant un mail indiquant votre souhait d'inscription à [mairie@vauxrenard.fr](mailto:mairie@vauxrenard.fr)  
Vous pouvez vous désinscrire de même...
- **par Panneau Pocket:** depuis 2023...120 inscrits !  
pour les événements ou les messages urgents - c'est facile et gratuit- vous choisissez les communes...
- **par internet:** depuis 2015...des dizaines de milliers de pages consultées...  
en consultant le site communal [vauxrenard.fr](http://vauxrenard.fr)
- **en participant aux événements communaux:** depuis toujours !  
toujours conviviaux, évidemment riches en informations et échanges !...
- **en consultant le calendrier 2024** (voir affichage): 34 événements déjà programmés !!!...  
concocté spécialement par le Comité d' Animation. Ils mettent aussi à disposition une version cartonnée, largement distribuée dans les boîtes à lettres. Bravo et merci à eux !
- **en découvrant les nombreux articles de presse locaux** (Le Progrès - Le Patriote Beaujolais)

## Pour communiquer directement avec vos élus municipaux ou avec le secrétariat de mairie:

- **par mail:**  
[mairie@vauxrenard.fr](mailto:mairie@vauxrenard.fr)
- **par téléphone:**  
04 74 69 92 13
- **par courrier:**  
1 route du bourg 69820 Vauxrenard
- **en cas d'urgences:**  
07 64 46 19 28
- **l'accueil du secrétariat de mairie: Catherine CORNUAU**  
les vendredis après midi ou sur RV les autres jours

## Pour les informations propres aux associations

- le calendrier, les inscriptions aux listes mails spécifiques, Panneau Pocket...
- inscrivez-vous selon vos goûts et envies...
- fréquentez les Assemblées Générales, réunions, événements, rendez-vous, animations etc...etc...
- accueillez convivialement les conscrits...!...
- lisez les quelques affichages : salle des associations et salle des fêtes...
- lisez les flyers distribués et mails envoyés...
- pas de timidité !

N'hésitez pas à relayer ces informations aux nouveaux arrivants qui parfois n'ont pas encore eu le temps et le bonheur (!) de découvrir notre convivialité et notre souhait de les intégrer dans la vie de notre belle commune.

Bien amicalement

**Sixte DENUELLE**  
**Maire de la Commune**  
**de Vauxrenard 69820**



